LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5208 - SAMEDI 27 JUIN 2015
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

BILLE EN TÊTE

Barrières douanières

Nous avons souffert quarante ans des licences de l'ONACO, des groupements d'achat et des autorisations de sortie et des Holding. Ce député, critiquant le ministre du Commerce, a brandi le paquet de terre importée. Il n'a sûrement pas vécu : les magasins socialistes de Ben Bella, les Souk El Fellah de Boumediène et de Chadli. Il entend cependant parler des holdings. Pour moi tout ça n'était pas bon. Le mal est dans les barrières douanières.
Je ne fais pas de politique, je ne roule pour personne sauf en toute modestie pour notre merveilleux pays.
Entre dictature et démocratie, les voies de Dieu sont incommensurables. Les Algériens, j'en suis certain, ont déjà donné la preuve au cours des deux derniers siècles et au cours des cinquante années passées qu'ils ont de la ressource.

Hachemi Larabi

Attentats en Tunisie, au Koweït et en France

LE VENDREDI ROUGE DE DAECH







Tunisie, Koweït, France : les attaques terroristes qui ont visé ces trois pays hier matin étaient-elles synchronisées ? Le groupe terroriste Etat islamique qui a revendiqué cette vague d'attentats entend démontrer ses capacités de nuisance. Pis, Daech prétend ainsi pouvoir frapper quasi simultanément dans plusieurs pays situés dans des continents différents : Afrique, Asie et Europe. Le précédent est plus que dangereux, il démontre l'existence de cellules dormantes dans plusieurs pays. La réponse doit être à la hauteur du défi.

Lire en page 9



DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DANS LE SUD PROMULGUÉ

Touggourt, la plus importante wilaya déléguée

Lire en page 3



LE COURANT *SALAFISTE* EN ALGÉRIE

Une menace qui se réveille

Lire en page 5



LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE

Mission entre Algériens

Lire en page 22

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

UN MARCHÉ ÉRIGÉ À LA PLACE DU 1er-MAI AU MOIS DE RAMADHAN

Une contribution sensible pour la baisse des prix

CETTE ANNÉE, au début du mois de ramadhan, les prix de la mercuriale sont restés stables, contrairement aux années précédentes. Bien mieux, ces prix sont revus à la baisse et la présence du marché du Premier mai avec pour slogan «consommons algérien» n'est pas étrangère à cette réduction des prix.
Le marché du Premier mai a justement été institué pour contrer la flambée des prix caractérisant le mois de ramadhan. Ce n'est pas la première fois que ce marché a été mis en place à l'initiative de l'UGTA, mais pour cette édition, on enregistre une forte participation des producteurs publics et privés. L'offre est variée comprenant entre autres les produits de laitage, les légumes, les fruits, les boissons, l'huile, le poisson frais, la viande, les pâtes, le miel pur aussi, les détergents. Ici, la vente se fait directement du producteur au consommateur sans intermédiaire et c'est ce qui est explique les prix raisonnables. L'entreprise publique Colaital intervient en force avec la présence quotidienne d'un camion pour la vente du sachet de lait subventionné. La Sempac se distingue par la vente de cinq kilos de farine au prix exceptionnel de 135 dinars. Les boissons sont particulièrement disponibles, cédées trois paquets à 200 dinars. La viande ovine est à 1 250 dinars le kilo et le poulet à 190 dinars. La pomme de terre est descendue à 4,5 dinars et la tomate d'Attatba dans la banlieue d'Alger à 3,5 dinars. Une plaquette de 30 œufs est vendue à 200 dinars. Les dyouls, très demandés pour les boureks du ftour du Ramadhan, sont proposés par une entreprise privée à 200 dinars les trois douzaines. Un pot de miel pur de 500 grammes provenant de fleurs d'orangers se vend à 1 200 dinars. Le poisson frais est présent sur les étals avec des variétés allant du merlan aux crevettes. D'une manière générale, ce marché offre les produits à large consommation à l'image de l'huile, des pâtes alimentaires, légumes secs et aussi les margarines et les produits en conserve ainsi que les différentes sortes de confiture. Connaissant une grande animation, nombreux sont les citoyens et les ménagères venus faire leurs emplettes à ce marché du Premier mai, ressortant avec les mains pleines de sachets. C'est une aubaine pour les habitants des quartiers environnants qui trouvent aussi des détergents à des prix rivalisant avec les supérettes. A titre d'exemple, un bidon de cinq litres de produit nettoyant coûte 250 dinars. Ce marché ouvre tous les jours durant ramadhan, sans interruption de 9 heures à 16 heures.

Kamel Cheriti

LA MESURE VISE À ÉPONGER LES LIQUIDITÉS DU MARCHÉ

Le chèque obligatoire à partir du 1er juillet

Les transactions immobilières et l'achat de véhicules seront formalisés par chèque bancaire à partir du 1er juillet prochain. L'entrée en vigueur du nouveau décret exécutif sur le seuil applicable aux paiements devant être effectués par les moyens de paiements scripturaux va permettre aux banques de drainer les fonds qui sont hors circuit bancaire, a indiqué jeudi dernier le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa.



«Les banques ouvriront leurs guichets à partir du 1er juillet prochain pour recevoir tous les fonds qui sont hors circuit bancaire», a déclaré le ministre à la presse en marge d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales.
En vertu du décret exécutif publié mercredi dernier au Journal officiel rendant obligatoire, à partir du 1er juillet 2015, le paiement par les moyens de paiement scripturaux (chèque, virement, carte de paiement, prélèvement, lettre de change, billet à ordre), à travers les circuits bancaires et financiers, toutes les transactions dépassant le seuil de cinq (5) millions de dinars pour les transactions immobilières et d'un (1) million de DA pour l'achat de véhicules neufs, d'équipements industriels, de yachts ou bateaux de plaisance, de biens de valeur auprès des marchands de pierres et métaux précieux, d'objets d'antiquité et d'oeuvres d'art ainsi que de meubles et effets mobiliers corporels aux enchères publiques.
Sur les raisons de cette mesure, le ministre des Finances a souligné que cette obligation de paiement par chèque bancaire pour les transactions commerciales dépassant les seuils fixés vise aussi «à assurer le confort au citoyen et à lui sécuriser ses transactions et à les rendre plus faciles».
Il a ajouté que cette disposition entrait dans le cadre de la généralisation et de développement des moyens de paiement modernes à travers les circuits bancaires et financiers.
A la question de la presse de savoir si ce texte s'inscrirait dans le cadre d'une éventuelle opération d'«amnistie fiscale», le ministre a expliqué que ce décret avait pour unique objectif de faciliter les transactions aux citoyens et d'intégrer dans la sphère légale les fonds qui sont hors circuit bancaire et qu'il ne s'agissait nullement d'amnistie fiscale.
«Cette mesure concerne tous les citoyens (qui sont dans la légalité) qui ont des liquidités et qui veulent continuer à travailler. Et ces citoyens vont avoir plus de facilités dans les banques pour que ces liquidités soient traitées par chèque ou par virement», a répondu le ministre.
Les nouvelles dispositions «ne vont pas (en faveur) des comportements antiéconomiques. Elles s'adressent tout d'abord à ceux qui sont dans la légalité (...). Nous ne travaillons pas pour les cas d'exception, il faut positiver les choses et parler objectivement. Cette (mesure) est destinée aux citoyens respectables et non pas à des cas d'exceptions», a tenu à préciser M. Benkhalfa.
Il y a lieu de rappeler que le débat autour de l'application de la mesure relative au paiement par chèque des transactions commerciales, a été décidé une première fois pour les transactions dont le montant est supérieur à 500 000 dinars (50 millions de centimes). Cette mesure allait être appliquée en 2010, lorsque le gouvernement avait pris la décision de mettre en application le décret 10-81 «fixant le seuil applicable aux opérations de paiement devant être effectuées par les moyens de paiement à travers les circuits bancaires et financiers». Son entrée en vigueur était programmée pour le 31 mars 2011. Seulement les émeutes de janvier 2011 ont tout remis en cause.
Concernant l'impact qu'aura cette mesure sur la présence de liquidités dans le circuit libre (hors banque) et surtout sur le marché informel, il y a lieu de croire que le gouvernement vise justement à éponger les liquidités qu'il y a dans un marché dominé par l'informel depuis des décennies, et ce, en raison du caractère même de l'économie algérienne basée sur la rente et l'omniprésence de la chkara. Le paiement par les moyens scripturaux est une recommandation des instances internationales et de la commission de réforme du secteur bancaire et de l'économie algérienne en général. Il reste que son application est tributaire de beaucoup d'aléas dont le plus en vue demeure le comportement et les habitudes des Algériens.
Le gouvernement a ciblé l'immobilier et le secteur de l'automobile car les deux sont les segments qui captent l'épargne des Algériens.
En outre, le recours au paiement par chèque ou électronique ne réduira pas en soi le phénomène de la chkara et de la corruption, mais il pourrait contribuer réduire son champ d'action.

Kamel Aît Bessaï

LUTTE CONTRE LA DROGUE

Appel à la mobilisation de tous les acteurs

LA DROGUE est actuellement l'un des principaux problèmes de la jeunesse algérienne. Même si la situation n'est pas aussi dramatique que dans d'autres pays, elle est déjà préoccupante et s'aggraverade plus en plus, si la société algérienne dans son ensemble ne réagit pas contre ce fléau.
Il s'agit de la participation des pouvoirs publics mais aussi de celle de la société civile, à savoir les associations et organisations nationales et locales, les services de sécurité qui doivent conjuguer leurs efforts pour lutter contre la drogue. C'est le constat qui a été fait lors du forum de la DGSN consacré à la lutte contre la drogue, organisé à Alger. Une mobilisation de tous les acteurs notamment la société civile, demeure très importante afin de mener une lutte efficace contre ce fléau, ont souligné les participants à cette rencontre, organisée à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la drogue célébrée le 26 juin de chaque année.
Le représentant de la police judiciaire, le commissaire principal, Laaras Baaziz, a rappelé, dans ce cadre les «mesures prises par la Sûreté nationale pour prévenir et lutter contre la consommation et le trafic de drogue».Il a, dans ce contexte, mis l'accent sur l'impératif de «mettre un terme à la consommation de la drogue en favorisant l'action de la police de proximité à travers la généralisation des cellules d'écoute notamment en direction des jeunes». Il a en outre rappelé la stratégie adoptée par la DGSN en vue d' « intensifier la prévention et la lutte contre la drogue à travers la sensibilisation et la répression ».« Une caravane de sensibilisation devra sillonner les régions Ouest du pays pour la prévention routière et la lutte contre la drogue », a-t-il poursuivi.La représentante de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), Mme AssiaDehimi, a évoqué le rôle de cet organisme dans la lutte contre ce fléau par la mise au point de politiques nationales, la collecte d'informations pour faciliter la recherche scientifique, le soutien de la coopération régionale et l'élaboration des textes de loi.Elle a rappelé, dans ce sens, la stratégie nationale de lutte contre la drogue (2011-2015) qui vise, a-t-elle dit, le « développement des capacités de lutte et le renforcement de la sensibilisation en associant tous les acteurs », précisant qu'un rapport détaillé sur les activités de l'ONLCDT en matière de lutte contre ce fléau est soumis annuellement au Premier ministre.Pour sa part, le président de la FOREM, Mustapha Khiati, a présenté une étude sur la drogue en milieu universitaire et au sein des établissements éducatifs.A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la drogue, le secrétaire général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, Mohamed Ben Ali Koman a adressé un message à la DGSN par lequel il a salué les «efforts et campagnes de sensibilisation menés par les services de la police algérienne».

Lynda Louifi

LES DÉCRETS PORTANT CRÉATION DE NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS AU SUD PROMULGUÉS

Touggourt, la plus importante wilaya déléguée

C'est désormais officiel. Près d'un mois après son adoption, le décret présidentiel portant création de 10 wilayas déléguées au Sud passera incessamment à l'étape de l'application. La décision du président de la République de promouvoir 10 circonscriptions administratives à un grade plus élevé que celui de daïra a été publiée en fin de semaine au Journal officiel.

La promulgation de la décision prise le 27 mai dernier est devenue donc exécutoire dès lors qu'elle a été rendue publique, bien que tardivement pour des raisons qui seraient liées à certaines mises au point. Il en est de même pour le décret exécutif portant organisation et fonctionnement de ces nouvelles entités territoriales, promulgué un jour plus tard, soit le 28 mai. A la lecture du texte, il convient de noter que les structures des wilayas déléguées seront créées à l'image «réduite» de celles déjà existantes au niveau des wilayas, et seront pour la quasi-totalité appelées à coordonner et à rendre compte de toutes leurs actions aux structures de wilaya. Comprendre par cela, au wali et aux directeurs de l'exécutif de wilaya.

Les nouvelles structures administratives, placées directement sous l'autorité du wali de la wilaya seront dotées, au vu du contenu du texte, d'organes et structures délégués à l'identique de celle qui régissent la wilaya. Ainsi, la wilaya déléguée comprendra les structures de l'administration générale composées d'un secrétariat général dirigée par un secrétaire général, d'un cabinet sous la conduite d'un chef de cabinet et des services de la réglementation générale et de l'administration locale sous l'égide d'un seul directeur délégué ou sous la direction de deux responsables distincts si l'importance de la circonscription l'exige. La wilaya déléguée comprend également, et ce dans le but de déconcentrer les services de l'Etat au niveau des wilayas, des directions déléguées. Ainsi, il est prévu la dotation des nouvelles entités territoriales de directions déléguées à l'énergie, à la promotion de l'investissement, aux services agricoles, au commerce, aux ressources en eau et à l'environnement, aux travaux publics, à l'habitat, à l'emploi, au sport et à la jeunesse et au tourisme. Ces directions déléguées exerceront les mêmes mission que celles dévolues au directeur de wilaya. Enfin, un conseil de wilaya déléguée à l'image du conseil de wilaya, sera créé et constituera un cadre de concertation des services de l'Etat. Ce conseil, auquel participent les élus locaux des assemblées communales « à titre consultatif », veillera à la coordination des actions et activités des services de la circonscription, notamment, lit-on, dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du conseil de wilaya.

Pour rappel, les dix wilayas déléguées nouvellement créées sont Timimoun, Bordj Badji-Mokhtar dans la wilaya d'Adrar, Ouled Djellal à Biskra, Beni Abbès à Béchar, In Salah et In Guezzam dans la wilaya de Tamanrasset, Touggourt à Ouargla, la circonscription de Djanet dans la wilaya d'Illizi, El-Meghaier à El-Oued et enfin El-Maniaa dans la wilaya de Ghardaïa. Les plus importantes circonscriptions de par le nombre de communes qu'elles couvrent sont les wilayas déléguées de Touggourt avec 11 communes, Timimoun et Beni Abbès avec 10 communes chacune. In Guezzam, Djanet et In Salah avec 2 et trois communes sont désormais les plus petites entités territoriales nouvellement créées. Ce qui semble avoir poussé les commentaires à qualifier ce découpage de «tactique» visant à mieux gérer certains espaces qualifiés de stratégiques de par leur importance dans la politique énergétique du pays. D'autant que les nouvelles structures auront la charge de gérer aussi bien le volet sécuritaire que celui de l'activité économique et sociale dans la région.

Amine B.

Wilayas	Wilayas déléguées	Communes
Adrar	Timimoun	Timimoun, Ouled Saïd, Aougrout, Deldoul, Metarfa, Tinerkouk, Ksar Kaddour, Charouine, Talmine, Ouled Aïssa
	Bordj Badji Mokhtar	Bordj Badji Mokhtar, Timiaouine
Biskra	Ouled Djellal	Sidi Khaled, Ras El miaad, Besbes, Ouled Djellal, Chaïba, Doucen
Béchar	Béni Abbès	Béni Abbès, Tamtert, Kerzaz, Timoudi, Béni Ikhlef, El Ouata, Tabelbala, Ouled Khodeir, Ksabi, Igli
Tamenghasset	In Salah	In Salah, Foggaret Ezzouaoua, In Ghar
	In Guezzam	In Guezzam, Tin Zaouatine
Ouargla	Touggourt	Touggourt, Nezla, Tabesbest, Zaouia El Abidia, Temacine, Blidate Ameur, Megarine, Sidi Slimane, Taibet, M'Naguer, Bennaceur
Illizi	Djanet	Djanet, Bordj El Housse
El Oued	El Meghaier	El Meghaier, Sidi Khelil, Oum Touyour, Still, Djamaa, Sidi Amrane, Tinedla, M'rara
Ghardaïa	El Meniaa	El Meniaa, Hassi Gara, Mansourah, Hassi El Fehal

PLAIDANT POUR UN ESPACE EURO-MÉDITERRANÉEN

Lamamra : L'UE doit tenir compte des approches des pays arabes

LES TRAVAUX de la Conférence ministérielle sur la révision de la Politique européenne de voisinage (PEV) qui se sont déroulés la semaine dernière à Beyrouth ont permis aux pays arabes de la rive sud de la Méditerranée d'exprimer leurs attentes et préoccupations vis-à-vis de la PEV. Cette rencontre, qui s'est déroulée en présence du Commissaire européen chargé de la PEV, Johannes Hahn, et d'autres hauts responsables européens a été sanctionnée par l'élaboration d'un document, sous forme de feuille de route comportant les principaux points de vue et les préoccupations des pays arabes à l'égard de la PEV. Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a souligné à cette occasion que la Politique européenne de voisinage (PEV) doit refléter les ambitions et la volonté des pays arabes d'être partie prenante dans la construction de l'ordre international.

«Nous espérons que le document final que dégageront ces consultations (autour de la PEV) puisse refléter nos ambitions pour ce partenariat et la volonté des pays arabes et de la rive sud de la Méditerranée d'être partie prenante à la dynamique de la construction de l'ordre international de demain», a indiqué M. Lamamra dans une déclaration à l'APS, en marge de cette réunion. Il a expliqué que sa visite au Liban comprend un volet multilatéral qui consiste à prendre part à la conférence de consultations sur la PEV et un volet bilatéral visant à encourager le développement de la coopération algéro-libanaise.

Le ministre d'État a expliqué que la conférence sur les consultations autour de la PEV constitue «la deuxième séquence de la rencontre tenue en avril dernier à Barcelone (Espagne) durant laquelle les pays arabes de la rive sud de la Méditerranée avaient exprimé leurs points de vue et attentes sur cette politique». Il a, dans ce sens, souligné la nécessité de développer une «approche commune», pour que les attentes et préoccupations des pays arabes «soient prises en compte». Le chef de la diplomatie algérienne a fait part des propositions de l'Algérie qui consistent en la création d'un espace euro-méditerranéen commun de sécurité et de prospérité partagées. S'exprimant lors de la plénière de la conférence sur la révision de la politique européenne de voisinage (PEV), M. Lamamra a expliqué que l'Algérie «cherche à encourager des notions alternatives qui capteraient davantage la destinée, la prospérité et la sécurité communes, et a lancé, à cet effet, l'idée de la possibilité de créer un espace commun de sécurité et de prospérité partagées». «Un espace euro-méditerranéen commun reflétant une nouvelle philosophie et non une simple adaptation de ce qui existe et qui a atteint ses limites», a-t-il ajouté, soutenant que cet espace commun de paix, de solidarité et de prospérité partagée devrait «impliquer un travail soutenu de règlement pacifique des conflits et des crises, et même de prévention contre ces derniers».

Le ministre d'État a affirmé que «dans une relation entre deux partenaires aussi importants que l'Europe et le monde arabe, il faut, à tout prix, qu'apparaissent les principes du droit international comme le respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, le respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales». Il est impératif, a-t-il poursuivi, que «dans cette relation, apparaissent aussi les principes relatifs au droit de l'autodétermination des peuples, ainsi que l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force, ce qui s'applique parfaitement à la question palestinienne et à la décolonisation du Sahara occidental».

R. N.

GHOUL À MOSTAGANEM

Nouveaux textes pour faciliter l'investissement dans les ZET

LE MINISTRE de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul a annoncé, jeudi à Mostaganem, l'élaboration de nouveaux textes réglementaires pour f: ciliter l'investissement dans les zones d'expansion touristique (ZET). Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite d'inspection dans la wilaya de Mostaganem, M. Ghoul a insisté sur la nécessité d'encourager l'investissement, de faciliter les mesures en vue de réaliser des projets touristiques afin d'augmenter les capacités d'accueil des citoyens et touristes étrangers et créer la concurrence pour atteindre la qualité, il a insisté également sur la diversification de l'architecture et des services pour relever l'attractivité de ces ZET. Dans cette perspective, le ministre a annoncé la tenue, dimanche prochain, d'une rencontre nationale de tous les responsables concernés, en vue de prendre une série de mesures concernant l'exploitation des ZET et de se diriger vers une vision économique offrant de l'emploi et créant de la richesse, hors hydrocarbures. Le ministre a affirmé que le secteur de l'aménagement du territoire œuvre à orienter tous les secteurs vers des créneaux générateurs de richesses, en plus de la prise de mesures pour surmonter les entraves bureaucratiques, décentraliser l'investissement et mettre en place des facilités au profit des investisseurs dans l'accompagnement financier et le foncier.

M. Ghoul a inspecté plusieurs projets relevant de son secteur il indiquera que Mostaganem dispose actuellement de 1 800 lits. Un chiffre qu'il a qualifié de dérisoire pour une wilaya qui aspire à un avenir prometteur, et pour augmenter ses capacités, des projets sont en cours pour la réalisation de 4 000 nouveaux lits et atteindre au moins 6 000 lits à l'horizon 2017, a indiqué M. Ghoul, estimant que les capacités de la wilaya de Mostaganem doivent être autour de 10 000 à 15 000 lits pour répondre au flux considérable d'estivants convergeant vers cette wilaya qui est attractive et un pôle méditerranéen.

Il a affirmé que Mostaganem recèle des potentialités et des atouts lui permettant de réaliser un bond qualitatif pour devenir un pôle touristique par excellence. Par ailleurs, il a mis l'accent aussi sur la nécessité de la diversité, la complémentarité et l'homogénéité entre espaces d'activité économique. M.Ghoul a souligné la complémentarité entre le tourisme balnéaire, de montagne, thermal, religieux, culturel et historique et entre le tourisme, le sport et la santé dans le cadre de l'ouverture d'espaces importants, des complexes et des camps pour les familles algériennes. Le ministre s'est rendu également à la maison de la Culture «Ould Abderrahmane Kaki» de Mostaganem où il a visité une exposition organisée à l'occasion de la journée nationale du tourisme avec la participation de différents acteurs. Cette exposition enregistre la participation de la direction du tourisme et de l'artisanat, l'Agence nationale du développement touristique, les directions de la formation et de l'enseignement professionnels et de la culture, les agences du tourisme et de voyages, l'office touristique de Mostaganem et de Sirat ainsi que des artisans spécialisés en objets d'art, tapisserie et broderie sur cuir, entre autres. **R. A.**

DRAÂ EL-KAÏD

Trois élus bloquent le siège de l'APC

LA SESSION de l'Assemblée populaire communale tenue jeudi dernier par la municipalité de Draâ El-Kaïd (Béjaïa) s'est déroulée sous haute tension. Trois élus, dont des membres de l'exécutif, ont bloqué le siège de l'APC pour faire valoir leur proposition d'implanter un grand stade communal au lieu des deux stades de proximité dans le village Adjiounène et au chef-lieu communal, au lieudit El-Barzakh. Ces derniers ont proposé au P/APC d'affecter 2 milliards de centimes sur le budget communal et changer l'intitulé des deux projets pour un seul mais ce dernier a refusé cette proposition et décidé de maintenir les deux stades de proximité et attendre la décision de justice concernant l'opposition manifestée par un citoyen au sujet de l'assiette foncière du village Adjiounène. A noter que le coût des deux stades de proximité est au total de 3 milliards de centimes, soit 1,5 milliards de centimes chacun. Cette enveloppe a été allouée dans le cadre du sectoriel. Les populations qui ont été sollicitées par les trois élus afin de faire bloc et s'opposer au P/APC ont refusé de marcher et désavoué ces derniers qui ont décidé d'agir en solo en fermant le siège de l'APC et faire sortir tous les travailleurs. Seulement, cette action n'a abouti à rien puisque les autres membres de l'assemblée qui se sont enfermés dans la salle de l'APC ont délibéré en faveur des deux projets, soit la proposition du P/APC et les deux projets initialement retenus.

N. B.

MÉDÉA

Un camion chargé de fourrage prend feu à Aïn Ouksir

UNE CARGAISON de fourrage transportée par un camion a pris feu hier dans la localité d'Aïn Ouksir (100 km au sud-est du chef-lieu de wilaya), causant la perte de 140 bottes de paille, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la direction de la Protection civile de Médéa.
Pour maîtriser les flammes et venir à bout du sinistre que le vent du Sud attisait, il a fallu 2 camions-citernes de la Protection civile et l'intervention d'une équipe de 8 sapeurs-pompiers, est-il précisé. L'on déplore la perte de 140 bottes de paille et la destruction d'une partie de la remorque du véhicule.
Le sinistre a également causé des blessures plus ou moins graves à trois personnes âgées entre 25 et 49 ans, qui présentent des brûlures au niveau des mains et qui ont été évacuées vers l'hôpital de Chellalet El-Adhaoura.

N. B.

IL EST L'AUTEUR DE 23 CASSES DE SOMPTUEUSES VILLAS À HYDRA

La police d'Alger démantèle un réseau de malfaiteurs



DR

Quatre personnes ont été interpellées lors d'un coup de filet visant le «nid des criminels», un réseau soupçonné d'avoir cambriolé 23 villas et appartements dans des quartiers chics de l'Algérois, pour un butin de plus de 200 millions de centimes.

L'enquête a été menée par des éléments de la deuxième sûreté de proximité d'Hydra. Ces enquêteurs ont collaboré avec leurs homologues de Blida, notamment dans le cadre de l'arrestation de deux parmi les quatre présumés casseurs.
D'après un communiqué de la cellule de communication de la DGSN, le réseau est derrière les casses récents perpétrés dans les quartiers d'Hydra et à Souidani-Boudjemaâ, où plusieurs objets de grande valeur ont été dérobés. Ce réseau, qui a tissé des liens jusqu'à Blida, était bien organisé, avec des moyens matériels très sophistiqués et un véhicule pour surveiller les maisons à cambrioler.
Le dernier cambriolage commis par le groupe remonte à quelques jours, dans un somptueux quartier de Hydra, où un ressortissant étranger a été la cible. Le cambriolage n'a pas dépassé cinq minutes, le temps nécessaire pour les malfaiteurs de voler les principaux objets de valeur. Chaque présumé cambrioleur du réseau avait un rôle bien déterminé. La plainte déposée par le ressortissant étranger a permis aux enquêteurs de la sûreté d'Hydra d'arrêter un premier membre du réseau. Le présumé cambrioleur a été appréhendé en flagrant délit avec une partie des objets volés. Poursuivant leurs investigations, les policiers enquêteurs ont procédé à l'arrestation du deuxième individu qui a participé à la casse de deux appartements situés dans le quartier de Souidani-Boudjemaâ à Alger. Passé par le fichier appelé PDA, les policiers enquêteurs ont très vite découvert que ce dernier est impliqué dans 23 casses perpétrés dans la majorité de cas dans les quartiers chics d'Alger, mais aussi à Blida et Béjaïa. Lors de l'interrogatoire, a révélé les noms de deux autres complices qui, suite à une extension d'expertise, ont été interpellés à Blida avec des meubles de grande valeur appartenant au ressortissant étranger.

F. Sofiane

MÉDÉA

1 500 foyers raccordés au réseau de gaz naturel

DANS LE BUT d'élargir encore plus son réseau de gaz naturel aux communes et agglomérations non encore raccordées, la Direction de distribution d'électricité et de gaz de Médéa vient de mettre les bouchées doubles en mettant en service l'alimentation en gaz de 1 500 nouveaux foyers.
Pour cela, des moyens importants ont été déployés pour une densification accrue de la distribution de l'énergie gazière, par la réalisation de plusieurs opérations de raccordement initiées au titre du programme quinquennal 2010-2014.
C'est ainsi que les populations des hameaux et villages ont bénéficié, la veille du mois sacré, du confort de l'énergie gazière après le raccordement de leurs habitations au réseau de gaz naturel, est-il indiqué par la direction de distribution.
La satisfaction de la population de la commune de Zoubiria (40 km au sud du chef-lieu de wilaya) était grande, la semaine dernière, après la mise en service du réseau d'alimentation en gaz de l'agglomération qui a touché 1 093 foyers.
Pas loin de la précédente, la commune de Seghoune a été à son tour l'autre lieu de déplacement du directeur de la distribution qui a procédé au coup d'envoi de la mise en service du réseau de gaz pour l'alimentation de 208 foyers.
Quelque 171 habitations situées dans la localité de Sidi Zahar (80 km à l'est du chef-lieu de wilaya) ont aussi été raccordées au réseau de gaz et bénéficié du confort de cette source d'énergie.
L'accélération des livraisons, dit-on, laisse présager d'une hausse de la couverture de la wilaya dont la progression du taux de pénétration en gaz avoisine 50 %, selon les déclarations du directeur de l'énergie et des mines.
Pour ce même responsable, cette progression traduit l'effort consenti par les pouvoirs publics en la matière pour mettre à la disposition du citoyen l'énergie gazière à travers l'inscription au profit de la wilaya d'un programme d'investissement public très conséquent.
Car, est-il expliqué, la wilaya de Médéa, qui accusait quelque retard par rapport à d'autres wilayas, est en phase de lancer d'importants chantiers qui concerneront toute la partie est de son territoire.
De la sorte, la wilaya parviendra à combler le retard et à se placer dans le peloton de tête du classement national en matière de taux de pénétration en gaz.

N. B.

TIZI OUZOU

37 accidents de la circulation depuis le début du ramadhan

LES SERVICES de la Protection civile de la wilaya de Tizi Ouzou ont enregistré, durant les six premiers jours du mois du ramadhan, 37 accidents de la circulation. Selon le chargé de la communication de la direction de la Protection civile, le lieutenant Samir Hamidi, 36 personnes ont été blessées dans ces accidents qui, fort heureusement, n'ont pas causé de pertes humaines. On déplore parmi les personnes blessées 27 hommes, six femmes et trois enfants. Les sapeurs-pompiers sont intervenus dans 22 dérapages, 11 collisions, ainsi que pour porter secours à 4 individus heurtés par des véhicules. Toujours selon notre source, 13 des 37 accidents recensés se sont produits sur la RN 12 et principalement sur le tronçon de Tazmelt-El Kaf à Fréha. L'excès de vitesse et les dépassements dangereux restent la principale cause des catastrophes enregistrées sur nos routes, d'où l'appel à la prudence et le respect des mesures de sécurité ainsi que du code de la route.

A. Drifa

LE COURANT SALAFISTE EN ALGÉRIE

Une menace qui se réveille

Avec l'apparition du «printemps arabe» et les changements survenus au sommet de plusieurs pays arabes, avec l'arrivée de groupes armés nouveaux tels que l'Etat islamique et Jebhet El Nosra et l'internationalisation du djihad, les salafistes radicaux algériens ont senti que l'occasion est venue pour qu'ils s'imposent à leur tour et tentent de renverser les choses.

L'Algérie est-elle à l'abri de ses salafistes radicaux ? Les sorties successives du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aïssa, contre la menace du courant salafisme témoigne de l'ampleur du danger qui guette les valeurs et la sécurité du pays. Des mosquées contrôlées par des imams aux idéologies salafistes qui suivent les préceptes des Frères musulmans du wahhabisme, une montée de plus en plus perceptible du discours salafisme et des personnes qui partagent l'idéologie de l'Etat islamique sont des signes qui donnent des frissons. Récemment, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs a parlé d'une domination salafiste dans certaines mosquées du pays. A Alger, a cité à titre d'exemple le ministre Mohamed Aïssa, 55 mosquées sont dénombrées sous le contrôle des salafistes radicaux mais sans le proclamer officiellement. Craignant le pire, Mohamed Aïssa promet une guerre contre le courant salafisme. Sans citer les lieux où sont implantées ces mosquées ni le nombre global sur le territoire national, le ministre a mis en garde les salafistes radicaux qui tentent d'occuper le terrain d'une réplique sévère de l'Etat. A la veille du Ramadhan, Mohamed Aïssa est intervenu à l'émission L'Invité de la rédaction de la Chaîne III de la Radio algérienne. Durant cette émission, il avait annoncé la création d'un observatoire de veille contre le prosélytisme religieux, les «dérives sectaires et le terrorisme». Il avait même mis en garde des «chouyoukhs autoproclamés et des prédicateurs non formés» qui tentent d'introduire dans le pays un courant religieux étranger à «nos valeurs malékites et ibadites». Ces mesures prises à l'avance par le département de Mohamed Aïssa témoignent du danger auquel l'Algérie pourrait être confrontée à l'avenir et l'idéologie salafisme.



Les salafistes algériens reprennent du poil de la bête

L'apparition du salafisme radical en Algérie remonte aux années 1980, à l'époque de la fameuse «Sahwa» qui avait causé l'arrivée du phénomène du terrorisme sous l'ère de Bouyali. Le salafisme s'était alors incrusté au sein de la société, notamment chez les jeunes sans repères, naïfs et manipulables. Beaucoup de ces jeunes ont été recrutés pour combattre en Afghanistan dans les années 1980 et rejoindre ensuite Al Qaïda. Parmi eux figurent Mokhtar Belmokhtar et Hassan Hattab qui avaient rejoint l'Afghanistan en compagnie de milliers d'autres Algériens. C'était à cette époque les premières affres du salafisme radical vécues en Algérie, avant que le courant salafiste ne prenne une autre dimension beaucoup plus dévastatrice sur la société civile. L'éclatement de la violence en 1991 puis du terrorisme à partir de 1992, avec l'apparition des GIA, AIS, FIDA, ont démontré le grand danger de cette tendance. Aujourd'hui, la réapparition de cette mouvance conduite par des noms tels Hamadache inquiète le ministère des Affaires religieuses et avec lui des pans entiers de la société. Cette tendance est incarnée aussi par l'Etat islamique appelé Daech qui cherche désespérément à s'implanter en Algérie. Il est clair que dans le cadre de ce «climat», les salafistes profitent de cette période pour occuper le terrain et grossir leurs rangs. Ils essayent de «pêcher» les fidèles incrédules pour les embrigader ou leur inculquer des préceptes externes loin du rite malékite. Trouvant le refuge dans le courant wahhabiste, certains salafistes algériens ont même bénéficié de l'argent venu de l'Arabie saoudite dans le cadre d'un grand «chantier» de prolifération du courant wahhabiste en Algérie.

Les raisons de la montée salafiste en Algérie

Les piètres résultats des formations islamistes à la présidentielle d'avril 2014 ont été interprétés comme la preuve de leur faiblesse, mais surtout l'occasion pour les salafistes radicaux de s'imposer. Du coup, ils ont engendré la montée du salafisme radical. Il est clair qu'aujourd'hui les salafistes radicaux algériens ne cherchent pas à s'intégrer dans un parti islamiste ni même à défendre les couleurs d'un chef d'une formation politique, mais ils tentent de contrôler les mosquées pour diffuser leurs idéologies parmi la population jeune, et aussi les imposer. Le cas de figure flagrant n'est autre que cheikh Abdelfattah Zaraoui Hamadache du front de la Sahwa islamiste. Ce dernier a défié la chronique lors de ses multiples déclarations concernant des sujets d'actualité. Il s'est attaqué à un écrivain suite à ses propos tenus sur l'islam et sur la religion, puis il n'a pas hésité, dans sa tentative de chercher le coup médiatique, de déclarer qu'il était pour l'ouverture d'une ambassade de l'Etat islamique à Alger. Encouragé par ce qu'on appelle le «printemps arabe», le courant salafiste s'est régénéré en Algérie. Avec les changements au sommet de plusieurs pays arabes, avec l'apparition des groupes armés nouveaux tels que l'Etat islamique et Jebhet El Nosra et l'internationalisation du djihad, les salafistes radicaux algériens ont senti que l'occasion est venue pour qu'ils s'imposent à leur tour et tentent de renverser les choses au pays. Dans cet état de fait, les imams algériens se sont résolus à combattre ce qu'ils appellent ouvertement «la pieuvre wahhabite». La tâche n'est évidemment pas facile et le long chemin parcouru jusque-là n'est qu'une infime partie de leur entreprise de «nettoyer les mosquées».



Quand les salafistes faisaient leur diktat dans les universités

De tous temps, les salafistes radicaux se sont montrés très violents. Ils ont engendré une guerre sans relâche contre le peuple algérien durant la décennie noire. C'est lors de cette période que les Algériens ont découvert le véritable visage de ces radicaux. Lyes T. se souvient de ces semaines plutôt «mouvementées» vécues dans l'enceinte de l'Université des sciences et de la technologie (USTHB) Houari-Boumediene. Il avait obtenu son baccalauréat en 1989, mention assez bien dans la filière sciences transitoires. Grand amoureux de la nature, il avait opté pour le tronc commun des sciences de la nature. Son but : obtenir un diplôme dans une filière liée à la nature. Il était en première année quand les événements commençaient à perturber la stabilité du pays. Ces événements ont fini par atteindre l'université où des centaines d'étudiants dits «islamistes» tentaient d'imposer la volonté des dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS). «Des marches commençaient à être organisées au sein de cette université que les partisans de l'ex-FIS cherchaient à entraîner dans le terrain politique. «Ils cherchaient à imposer à notre université le soutien à cet ex-parti, ne respectant pas le principe de non-politisation de l'université», témoigne Lyes. «Plusieurs fois, des marches vers l'extérieur de l'université ont été tentées. Ces marches étaient organisées en solidarité avec des dirigeants de l'ex-FIS interpellés et pour dénoncer l'interruption des élections législatives de 1991. Je me rappelle que des policiers des brigades antiémeutes étaient postés à la sortie de l'université. Ils ont empêché les étudiants de sortir. Ceux partisans de l'ex-FIS ont fait plusieurs tentatives, mais sans réussir. La marche a finalement eu lieu à l'intérieur de l'université. Des centaines d'étudiants scandaient «aâlayha nahya, wa aâlayha namout» (pour elle nous vivrons et pour elle nous mourrons). L'un des slogans de l'ex-FIS», dira-t-il. «Les brigades antiémeutes ont respecté l'espace universitaire et n'y ont pas accédé. Elles étaient là pour empêcher les étudiants d'organiser une marche vers l'extérieur. En ce jour il y avait plusieurs manifestations organisées à Alger et cette marche devait, selon les souhaits de ses organisateurs, avoir lieu pour rejoindre les autres», témoigne cet ancien étudiant. «Les étudiants qui devaient quitter le campus pour rentrer chez eux pouvaient le faire du côté de la gare ferroviaire de l'université. Ceux qui tentaient d'organiser une marche et de sortir par le portail donnant sur la route menant à Bab Ezzouar en étaient empêchés par les policiers», témoigne encore cet ex-étudiant. «Il y avait un étudiant de la même promotion que moi qui avait même déchiré sa carte d'étudiant parce que, selon lui, la photo était haram».

F. Sofiane

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
NIF : 099035015037135

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES CONTRATS

En application des dispositions de l'article 49 du décret présidentiel n° 10-236 du 07/10/2010 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, et suite à la délibération de la commission d'évaluation des offres, la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Boumerdès informe les soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national ouvert n° **01/DJS/2015,** de l'attribution provisoire des contrats en question aux bureaux d'études qui ont répondu le mieux aux conditions et critères définis dans le cahier des charges.

Projet	LOT	N° d'appel d'offres	Bureau d'études	N° d'offre	Montant de l'offre corrigé en TTC	Note technique obtenue	Note financière obtenue	Note technique + financière	Délai	Observation
Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation de 07 salles spécialisées Par lot à : Taourga, Timezrit, Souk-El-Had, Zemmouri (Hadj-Ahmed), Ammal, Boumerdès et Kharouba.	**Lot n° 01 :** étude d'adaptation et suivi de la réalisation d'une salle spécialisée à Taouarga	01/DJS/2015								Infructueux (aucun bureau d'études n'est qualifié techniquement)
	Lot n° 02 : étude d'adaptation et suivi de la réalisation d'une salle spécialisée à Timezrit									Infructueux (aucun bureau d'études n'est qualifié techniquement)
	Lot n° 03 : étude d'adaptation et suivi de la réalisation d'une salle spécialisée à Souk-El-Had									Infructueux (aucun bureau d'études n'est qualifié techniquement)
	Lot n° 04 : étude d'adaptation et suivi de la réalisation d'une salle spécialisée à Zemmouri (Hadj-Ahmed)		**BET/BEATI Mokrane Fatima** NIF : 273160502454188	22	1.086.000,00 DA Montant corrigé 1.186.000,00 DA	37,20 pts	30,00 pts	67,20 pts	Etude : 25 jours Suivi : 15 mois	Qualifié techniquement et mieux disant
	Lot n° 05 : étude d'adaptation et suivi de la réalisation d'une salle spécialisée à Ammal					\				Infructueux (aucun bureau d'études n'est qualifié techniquement)
	Lot n° 06 : étude d'adaptation et suivi de la réalisation d'une salle spécialisée à Boumerdès		**BET/BAMUS** NIF : 195515220008248	02	1.180.000,00 DA	38,00 pts	30,00 pts	68,00 pts	Etude : 30 jours Suivis : 15 mois	Qualifié techniquement et mieux disant
	Lot n° 07 : étude d'adaptation et suivi de la réalisation d'une salle spécialisée à Kharouba									Infructueux (aucun bureau d'études n'est qualifié techniquement)

En application des dispositions de l'article 114 du décret présidentiel n° 10-236 du 07/10/2010 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, chaque soumissionnaire peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Boumerdès, dans un délai de **10 jours** à compter de la date de publication du présent avis.
Les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation sont invités à se rapprocher du bureau des marchés du service contractant, au plus tard dans un délai de trois jours à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire des contrats.

Le Jeune Indépendant du 27/06/2015/ANEP N° 332 729

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BOUZARÉAH
COMMUNE D'EL-BIAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 02/2015
NIF : 41000200001608501009

Le président de l'Assemblée populaire communale d'El-Biar, lance un avis d'appel **d'offres national restreint pour :**
Travaux de revêtement des trottoirs en deux (02) lots séparés :
Lot 01 : boulevard Colonel M'hamed Bougara
Lot 02 : avenue Malika Gaïd d'El-Biar.

Les entreprises qualifiées disposant d'un certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie **trois** et plus activité principale **travaux publics**, intéressées par le présent avis d'appel d'offres national restreint, doivent retirer les cahiers des charges auprès du « **bureau des marchés de la commune** », annexe commune d'El-Biar, avenue Mustapha Khalef El-Biar, contre le paiement de la somme de **mille dinars (1 000,00 DA)** non-remboursable qui représentent les frais de la reproduction , auprès du trésorier communal d'El-Biar.
Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires administratives, fiscales et parafiscales conformément au cahier des charges article 08.
Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention : «**Technique**» ou «**Financière**», selon le cas, les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention :

« A ne pas ouvrir »
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 02/2015
Travaux de revêtement des trottoirs en deux (02) lots séparés :
*** Lot 01 : boulevard Colonel M'hamed Bougara**
*** Lot 02 : avenue Malika Gaïd d'El-Biar.**

- La durée de préparation des offres est fixée à **vingt et un (21) jours** à partir de la première publication du présent avis d'appel d'offres dans *le BOMOP* ou les quotidiens nationaux.
- Les soumissionnaires ont la faculté de soumissionner pour un seul lot ou les deux lots
- La durée de validité des offres c'est la durée de préparation des offres augmentée de trois mois à compter du dernier jour des délais de préparation des offres.
- Les offres doivent être déposées au **«Bureau des marchés de la commune»**, annexe commune d'El-Biar, avenue Mustapha Khalef El-Biar, Alger à la date qui correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à **13h00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis techniques et financiers se fera en séance publique le dernier jour de la durée de préparation des offres à **13h00** à l'avenue Mustapha Khalef El-Biar (salle de réunion). Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale

Le Jeune Indépendant **du 27/06/2015/ANEP N° 332 799**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DIRECTION DES EQUIPEMENT PUBLICS
NIF : 099835019277907

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 23/2015

Conformément aux dispositions de l'article 114 du décret présidentiel n° 10-236 du 07/10/2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, la Direction des équipements publics de la wilaya de Boumerdès, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national restreint n°14/DEP/2015, paru dans les quotidiens nationaux et dans *le BOMOP*, portant : **réalisation du reste à réaliser d'une salle de sport au lycée Khaled El Djazairi à Boudouaou,** qu'à l'issue de l'évaluation des offres il a été décidé l'attribution provisoire du marché comme suit :

Entreprise	Note technique obtenue	Montant de l'offre corrigé en TTC	Délai	Critères de choix de l'entreprise retenue
EURL ABDRAHIME NIF : 001235072630122	47,50	12 934 309,05 DA	06 mois	Entreprise préqualifiée techniquement et moins disante financièrement.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours, auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Boumerdès, dans un délai de **dix (10) jours**, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour suivant ouvrable.
La commission compétente (commission des marchés publics de la wilaya de Boumerdès) donne un avis dans un délai de **quinze (15) jours**, à compter de l'expiration du délai de **dix (10) jours** fixé ci-dessus. Cet avis est notifié au service contractant et au requérant
En cas de recours, le marché ne peut être soumis à l'examen de la commission compétente qu'au terme d'un délai de **trente jours,** à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux ou dans *le BOMOP*.
Les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation, sont invités à se rapprocher du bureau des marchés du service contractant, au plus tard dans un délai de **trois jours** à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire du marché.

Le Jeune Indépendant du 27/06/2015/ANEP N° 332 702

ASSASSINÉ IL Y A 17 ANS

Grand hommage à Matoub

C'est une véritable marée humaine qui s'est retrouvée jeudi dernier à Taourirt-Moussa dans la commune des Ath-Douala, village où est né et est enterré l'icône de la chanson kabyle Lounès Matoub, assassiné le 25 juin 1998 en début d'après-midi à Thala-Bounane, à la commune d'Ath-Aïssi, daïra d'Ath-Douala.



DR

Depuis cette fatidique journée, le 25 juin de chaque année, Taourirt-Moussa devient un lieu de pèlerinage, synonyme d'hommage au disparu. Dix-sept ans après sa disparition, l'amour que lui vouent ses fans est resté intact sinon devenu plus fort. D'ailleurs, beaucoup de déclarations du défunt artiste sont devenues à présent des citations métaphoriques, voire des proverbes.
En Kabylie, chez les jeunes notamment, Matoub est devenu à présent triomphe de la justice sur le mal, de résistance pour le maintien des grandes valeurs ancestrales et républicaines, de la générosité de l'âme et de tant d'autres grandes valeurs humaines et universelles. Pour se frayer un chemin pour déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du défunt, il fallait jouer des coudes tant «les pèlerins» étaient nombreux à être motivés par l'exécution de ce geste. La maison familiale du défunt, devenue aussi siège de la fondation portant son nom, a été aussi «envahie» par du monde.
Certains citoyens, connus pour leur appartenance à des organisations politiques, ont même pris la parole pour souligner la dimension du défunt et en même temps crier que la justice n'a pas encore puni les islamistes coupables de ce crime abject commis en ce jour du 25 juin 1998 à Thala-Bounane. Plus exactement, les accusations des uns et des autres ont été portées contre le pouvoir et l'assassinat du Rebelle était «politique». Il aura fallu attendre presque la fin de l'après-midi pour que Taourirt-Moussa retrouve son climat habituel. Il n'en demeure pas moins que l'action commémorative de la 17e année de la disparition de Lounès Matoub ne fut pas pour autant terminée.
Elle se poursuivra effectivement à partir de 23 heures et cette fois-ci, c'est la ville de Tizi Ouzou, la place de l'ex-Mairie qui l'abritera. L'hommage qui sera rendu au défunt sera traduit par un meeting animé par Mustapha Mazzouzi. Avant que celui-ci ne se lance dans un long discours, l'assistance, très nombreuse au rendez-vous, observera une minute de silence à la mémoire du Rebelle, des martyrs de la guerre d'indépendance (1954 – 1962), des martyrs de 1963 et de ceux de 2001 pour ensuite allumer des bougies sur les lieux mêmes de ce rassemblement. Mazzouzi s'attaquera à ceux qui mènent une politique tout à fait contraire aux intérêts de la Kabylie, et ce surtout dans le sens sociologique, coutumier et moral. Et en même temps, les algériens de Kabylie, autrefois très à cheval sur les grandes valeurs ancestrales d'où leur mobilisation constante pour combattre le mal, sont réduits à présent à n'accorder d'importance que pour la valeur matérielle. Mustapha Mazzouzi dénoncera les clivages politiques existants entre les différentes forces politiques et militantes kabyles, lesquels clivages sont responsables de la distance prise de la Kabylie vis-à-vis des valeurs ayant fait pourtant sa grandeur. «Nous devons retrouver notre union d'autrefois et mettre de côté les susceptibilités des uns et des autres «, a vivement plaidé l'orateur avant de déclarer que la marche du 20 avril prochain sera faite sans la moindre couleur politique.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

17e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE MATOUB LOUNÈS

A chaque épouse un drame

LOUNÈS MATOUB assassiné le 25 juin 1998 à Tizi Ouzou par un groupe terroriste affilié au GIA, écrivit avant sa mort: «Pourvu que l'un de nous survive, il attisera le feu de la mémoire... «. Le monde de la culture a commémoré le 17e anniversaire de la mort du chantre kabyle qui a vécu son enfance loin de son père migré, Dda Omar, qui est une fois rentré au pays, lui offrit un mandole. C'est alors que Lounès commença à animer toutes les fêtes et les évènements culturels de la région car il était doué et talentueux. Avec ses chansons engagées, sa vie privée devient vie publique. A chaque épouse, un drame. Avec Djamila sa première épouse, il a vécu avec octobre 88 où il a été touché par des balles à Ain el Hammam. Cela lui a valu 17 interventions chirurgicales. Lors de sa seconde union avec Sadia (une hôtesse de l'air), Matoub fut enlevé et séquestré en 1994 et grâce à la mobilisation de la Kabylie et du MCB, il fut libéré sain et sauf. Cette épreuve l'avait affecté moralement. A sa libération, ses ravisseurs (les islamistes) lui avait confié un message au peuple kabyle : «Nous avons le même ennemi, nous sommes deux contre le pourvoir.» Matoub partit en France pour se soigner. Sa dernière épouse Nadia a assisté à son assassinat à Tala Bounane, à proximité de Larba ath Douala. Toutes ses expériences et ses malheurs le rendaient encore plus fort et rien ne l'empêchait de continuer à lutter. Militant de la cause, son parcours est consacré aux siens afin de rétablir leur histoire. Lors des évènements de 1988 Matoub était venu à Tizi Ouzou pour acheminer des tracts afin de les distribuer dans les villages pour la mobilisation. Entre Larbaa Nath Irathen et Ain el Hammam le véhicule de l'artiste est intercepté. Il fut criblé de 5 balles de kalachnikov, tirées à bout portant. Il est emmené à l'hôpital de Ain el Hammam. Dix-sept interventions furent nécessaires. Matoub a eu des récompenses du monde entier, tels que le prix de la mémoire en 1994 remis par Danièle Mitterrand pour son combat. En1995, il reçut le premier prix de la liberté d'expression attribué par un collectif de journalistes québécois.

Hocine Adryen

ILS ÉTAIENT ÂGÉS DE 13, 23 ET 28 ANS

Trois frères périssent noyés dans un lac à Sétif

TROIS MEMBRES d'une même famille ont péri avant-hier noyés dans un lac à Sétif. Le drame s'est produit peu avant le f'tour lorsque les trois frères originaires de la localité de Béni Aziz ont, pour fuir la chaleur suffocante de l'après midi se sont dirigés vers un étang distant de quelque trois kilomètre du domicile familiale. Le premier à avoir été pris au piège par la vase constituée de boue amassée au fond du bassin était le plus jeune d'entre les trois. Agé de treize ans, Ramzi ne réussira pas à s'en sortir ce qui poussa un des deux frères, Imed âgé de 23 ans, à tenter vainement de le secourir avant que l'ainé, Bilel, âgé de 28 ans, ne tente à son tour d'aider ses deux jeunes frères. Malheureusement les trois finiront par être engloutis par le lac. Les secours arrivés aussitôt l'alerte donnée n'ont pu que constaté, après avoir retiré les corps, le décès des trois malheureuses victimes. Leurs dépouilles seront déposées au niveau de la morgue de l'hôpital de Aïn Kbira. Les funérailles ont eux lieu hier au cimetière de Beni Aziz dans une indescriptible atmosphère en présence d'une foule nombreuse.

A. B.

DE GRANDES QUANTITÉS DE KIF SAISIES PAR L'ANP À EL OUED

Quatre narcotrafiquants arrêtés à Ouargla

Quatre narcotrafiquants ont été arrêtés par des éléments de l'Armée nationale populaire, qui ont également saisi plus de 10 quintaux de kif traité dans la wilaya de Ouargla.
C'est ce qu'a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements combinés de l'ANP relevant des secteurs opérationnels d'El-Oued et de Ouargla (4e région militaire) ont arrêté, dans l'après-midi d'hier 25 juin 2015, au niveau des communes de Stil et de Touggourt, quatre narcotrafiquants et ont saisi un véhicule touristique, un véhicule tout-terrain et un camion frigo chargé d'une quantité de kif traité s'élevant à dix quintaux et huit kilogrammes», précise le communiqué.
Par ailleurs, et au niveau de la 2e Région militaire, «des détachements des Gardes-frontières de la Gendarmerie nationale de Bab El-Assa et de Maghnia relevant du secteur opérationnel de Tlemcen ont appréhendé un contrebandier et ont saisi deux véhicules touristiques et une quantité de 9 900 litres de carburant destinée à la contrebande», ajoute la même source.

S. N.

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE MEDEA
Service de l'administration et des moyens
NIF 0991 2601 9 0002 38

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° …

La Direction des travaux publics de la wilaya de Médéa, lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la réalisation des travaux de : **lot n° 02 : réhabilitation du CW62 entre Tamezguida et RN 01, dans le cadre de l'opération de : réhabilitation du CW 62 sur 18 kms y compris construction de 02 ouvrages d'arts.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Ne peuvent participer au présent appel d'offres national restreint que les entreprises ou groupement d'entreprises, qui satisfassent les conditions de participation suivantes:
1- Avoir une qualification en activité principale dans le domaine des travaux publics, catégorie six (06) ou plus, en cas de groupements d'entreprises, la catégorie six (06) ou plus pour le chef de file, et la catégorie cinq (05) ou plus pour les autres membres de groupement.
2- Avoir réalisé des projets de renforcement, de réhabilitation ou de modernisation d'au moins 10 km de route existante ou tracé neuf d'autoroute, et/ou de voie express, de route nationale, de chemin de wilaya dans les dix dernières années (2004, 2014).
3- Avoir réalisé au minimum 10 000 tonnes des enrobés à chaud (Béton bitumineux ou/et Grave bitume) dans les dix dernières années (2004, 2014).
4- Avoir réalisé au minimum 120 000 m^3 des terrassements (déblais ou/et remblai) dans les dix dernières années (2004, 2014).
Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des travaux publics de la wilaya de Médéa – Service de l'administration et des moyens sise à nouveau Pôle Urbain – **MEDEA.**
- Le dossier d'appel d'offres doit être composé de deux copies, une originale et l'autre copie. Chaque copie doit comporter deux enveloppes séparées, l'une portant la mention **« Offre technique »** et l'autre **« Offre financière ».**

OFFRE TECHNIQUE :
1- La déclaration à souscrire dûment remplie avec cachet et signature.
2- Déclaration de probité dûment remplie avec cachet et signature.
3- Le planning d'exécution des travaux avec cachet et signature.
4- Registre du commerce (nouvelle immatriculation).
5- Certificat de qualification et classification professionnelle, activité principale dans le domaine des travaux publics, catégorie six (06) ou plus, en cas de groupements
d'entreprises, la catégorie six (06) ou plus pour le chef de file, et la catégorie cinq (05) ou plus pour les autres membres de groupement.
6- Extrait de rôle apuré ou avec échéancier en cours de validité (moins de 03 mois).
7- Mise à jour CNAS – CASNOS – CACOBAPTH, en cours de validité.
8- Statut pour les sociétés concernées (copie légalisée par un notaire).
9- Casier judiciaire du gérant ou le directeur de l'entreprise, en cours de validité
10- Liste du matériel sur laquelle figure l'immatriculation de chaque engin, appuyée par des cartes grises, ou récépissé de dépôt en cours de validité et l'assurance en cours de validité pour le matériel roulant, et pour le matériel non roulant, il doit être justifié par des factures, appuyées par un P-V de constat de l'huissier de justice de l'année en cours ; le soumissionnaire comptant utiliser un matériel de location en plus de son matériel propre est tenu de présenter un contrat de location original appuyé par les pièces justificatives conformes et assurance du matériel.
11- Références professionnelles de l'entreprise durant les dix(10) dernières années (de 2004 à 2014) (copies légalisées des attestations de bonne exécution délivrées par l'Administration) **suivant le modèle en annexe I.**
12- Les bilans financiers de l'entreprise des trois (03) dernières années (2012,2013 et 2014), dûment approuvés (doivent être visés par un expert-comptable).
13- Mémoire technique, PAQ et SOPAQ **suivant le modèle en annexe IV.**
14- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales de droit algérien pour l'année 2014
15- La liste nominative du personnel d'encadrement engagés sur ce projet établie de l'année 2015 ou des attestations d'affiliation délivrées en 2015 **suivant le modèle en annexe II**, avec leurs C.V qui doivent être paraphés, datés et signés par l'intéressé, des copies des diplômes et des attestations de travail pour justifier l'expérience.
16- Le numéro d'identification fiscale.
17- Le cahier des charges portant, dans sa dernière page, la mention (**Lu et accepté**).
18- Une copie originale de la convention, liée, les membres en cas de groupement signés et paraphé sur toutes les pages, avec pouvoir de signature au chef de file par les membres de groupement.

OFFRE FINANCIERE:
1- La lettre de soumission remplie avec cachet et signature.
2- Le bordereau des prix unitaires, rempli avec cachet et signature.
3- Le devis quantitatif et estimatif, rempli avec cachet et signature.
4- Sous-détail des prix justifiés **suivant le modèle en annexe III**
Les cahiers des charges peuvent être retirés auprès de la Direction des travaux publics de la wilaya de **MEDEA**. Nouveau Pôle Urbain, wilaya de Médéa par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné. Dans le cas d'un groupement, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant dûment désigné, sauf dispositions contraires dans la convention de groupement.
L'enveloppe extérieure anonyme et scellée, ne devra comporter que la mention :

« Appel d'offres national restreint n°....
Lot n° 02 : réhabilitation du CW62 entre Tamezguida et RN 01, dans le cadre de l'opération de : réhabilitation du CW 62 sur 18 kms y compris construction de 02 ouvrages d'arts et la mention : « Soumission à **ne pas ouvrir »**

Toutes les offres doivent être déposées le dernier jour du délai de dépôt des offres défini par **trente (30) jours** à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres *dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP)* ou dans la presse. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant et cela à **13h30** au Siège de **la Direction des travaux** publics de la wilaya de **MEDEA** – Service de l'administration et des moyens, sise Nouveau Pôle Urbain Aïn Dhehab – MEDEA.
L'ouverture des plis techniques et financiers se fera en séance publique le jour de dépôt des offres à **14h00** en présence des soumissionnaires ou ses représentants au Siège de **la Direction des travaux publics de la wilaya de MEDEA – Service de l'administration et des moyens, sise à Nouveau Pôle Urbain Aïn Dhehab – MEDEA.**
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de **trois (03) mois** soit **cent onze (120) jours**, compté à partir du jour du délai de dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant **du 27/06/2015 / ANEP N° 332 630**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
NIF : 099035015037135

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions de l'article 49 du décret présidentiel N° 10-236 du 07/10/2010 modifié et complété , portant la réglementation des marchés publics, et suite à la délibération de la commission d'évaluation des offres, la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Boumerdes, informe les soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre national resteraient N°03 /DJS/2015 , l'attribution provisoire en question aux bureau d'études qui a répondu mieux aux conditions et critères définis dans le cahier des charges.

Projet	LOT	N° d'appel d'offres	BET	N° d'offre	Montant de l'offre	Note technique obtenue	Délai d'étude d'adaptation	Observation
Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation des dix 10 salles polyvalente Par lots	Lot n° 01 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à Naciria	03 /DJS /2015	BET/ BENAI Mohamed	29	782.000,00 da	31,79 pts	07 jours	Qualifié techniquement et moins disant financièrement
	Lot n° 02 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à Thenia		BET/ BAMUS	04	800.875,00 da	37,5 pts	30 jours	Qualifié techniquement et moins disant financièrement
	Lot n° 03 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à Chaabet El Ameur (VSA)		BET/ BAMUS	04	800.875,00 da	37 pts	30 jours	Qualifié techniquement et moins disant financièrement
	Lot n° 04 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à Cap Djinet (Aouled Ali)		BET/ BAMUS	04	800.875,00 da	37,5 pts	30 jours	Qualifié techniquement et moins disant financièrement
	Lot n° 05 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à Isser (El hamri)		BET/ BAMUS	04	800.875,00 da	31,50 pts	30 jours	Qualifié techniquement et moins disant financièrement
	Lot n° 06 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à Corso (Aoudia)		ETB/ERASBAT	06	869.600 ,00 da	37,36 pts	25 jours	Qualifié techniquement et moins disant financièrement
	Lot n° 07 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à boudouaou (Ben Merzouga)		ETB/ERASBAT	06	1.066.175,00 da	37,36 pts	30 jours	Qualifié techniquement et moins disant financièrement
	Lot n° 08 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à Zemouri El Bahri		ETB/ERASBAT	06	1.008.300,00 da	37,36 pts	27 jours	Qualifié techniquement et moins disant financièrement
	Lot n° 09 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à Legata (Koudiat Larais)		infructueux					
	Lot n° 10 Etude d'adaptation et suivi pour la réalisation d'une salle polyvalente à Baghlia (aouled hmida)		infructueux					

En application des dispositions de l'article 114 du décret présidentiel n° 10-236 du 07/10/2010 modifié et complété porta la réglementation des marchés publics , chaque soumissionnaire peut introduire un recoure auprès de la commission de marchés public de la wilaya de Boumerdes, dans un délai de (10) jours à compter de la date de publication du présent

Les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation sont invités à se rapprocher du bureau des marcl du service contractant au plus tard dans un délai de trois jours à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire du marché.

Le Jeune Indépendant du 27/06/2015/ ANEP N° 332 728

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTION DE L'EDUCATION DE LA WILAYA DE CHLEF

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06/2015
NIF : 099002019057524

Monsieur le wali de la wilaya de Chlef, représenté par Monsieur le Directeur de l'éducation, lance un avis d'appel d'offres national ouvert pour :

RENOUVELLEMENT D'EQUIPEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT MOYEN
Lot N° 01 : Gros matériels de cuisine.
Lot N° 03 : Groupe électrogène
- Ne peuvent être admis que les fournisseurs exerçant une activité inhérente à la nature des équipements proposés à la concurrence. En tout état de cause, les producteurs, les revendeurs en détail, les revendeurs en gros, les industriels, les fabricants

* Les fournisseurs intéressés peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la Direction de l'éducation, service programmation et suivi, sise rue des Martyrs – Chlef.

Les offres doivent être accompagnées obligatoirement des pièces administratives suivantes :

Pour l'offre technique :

01) La déclaration à souscrire remplie, datée, cachetée et signée par le soumissionnaire.
02) Déclaration de probité remplie, datée, cachetée et signée par le soumissionnaire.
03) CPS (Clauses administratives et techniques) dûment renseigné en délai de réalisation, signé, daté, paraphé, lu et accepté.
04) Références professionnelles prouvant la bonne exécution des projets portant le montant, le délai d'exécution du projet de même nature.
05) L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.
06) Extrait du registre du commerce.
07) Extrait de rôle apuré ou avec échéancier.
08) Extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.
09) Attestations de mise à jour CNAS et CASNOS.
10) Le numéro d'identification fiscale (NIF).
11) Le statut de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.
12) Un engagement qui précise les délais de garantie.
13) Les bilans financiers des 03 dernières années (2011-2012-2013) établis par l'entreprise et portant le cachet d'accusé de réception du service des impôts. Ils doivent être visés par un comptable agréé ou commissaire aux comptes pour les sociétés.
14) Un planning et un délai de livraison signés par le soumissionnaire.
15) Le cahier des charges doit être daté, signé et paraphé
16) Les instructions aux soumissionnaires doivent être signées, datées et cachetées.

A- OFFRE FINANCIERE :

1- La lettre de soumission doit être signée, datée et cachetée
2- Le bordereau des prix unitaires doit être signé, daté et cacheté.
3- Le détail estimatif et quantitatif doit être signé, daté et cacheté.

Les offres techniques et financières doivent être déposées auprès du secrétariat du service de programmation et suivi dans deux enveloppes séparées et introduites dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme portant la mention suivante :

Avis d'appel d'offres national ouvert n° ……. /2015 lot n° …….
« NE PAS OUVRIR »
RENOUVELLEMENT D'EQUIPEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT MOYEN

- La durée de préparation des offres est fixée à 20 jours à compter de la première parution de cet avis dans *le BOMOP* ou dans la presse nationale.
- La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois à partir de la date de dépôt des offres.
- Les offres doivent être déposées le dernier jour du délai de préparation des offres, à 14 heures. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, cette durée sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, avant 14 heures.
- L'ouverture des plis techniques et financiers est fixée au même jour de dépôt des offres, à 14 heures. Les soumissionnaires qui souhaitent y assister sont invités à cette séance.

***Le Jeune Indépendant* du 27/06/2015/ANEP N° 332 733**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES
DIRECTION DES EQUIPMENTS PUBLICS
NIF : 099835019277907

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 24/2015

Conformément aux dispositions de l'article 114 du décret présidentiel N°10-236 du 07/10/2010 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, la Direction des équipements publics de la wilaya de Boumerdès informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national restreint N°12/DEP/2015, paru dans les quotidiens nationaux et dans *le BOMOP*, portant: **Réalisation d'un abri, acquisition et installation d'un groupe électrogène à la cité universitaire 2000 lits à Corso,** qu'à l'issue de l'évaluation des offres, il a été décidé l'attribution provisoire du marché comme suit :

Entreprise	Note technique obtenue	Montant de l'offre corrigé en TTC	Délai	Critères de choix de l'entreprise retenue
SARL ETS « EQUIPEMENT TECHNOLOGIE ET SERVICES » NIF : 000616097430275	40	Avant rabais 10 647 000,00 DA Après rabais 1% 10 540 530,00 DA	02 mois	Entreprise prélualifiée techniquement et moins disante financièrement.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours, auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Boumerdès, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour suivant ouvrable.

La commission compétente (commission des marchés publics de la Wilaya de Boumerdès) donne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus. Cet avis est notifié au service contractant et au requérant.

En cas de recours, le marché ne peut être soumis à l'examen de la commission compétente qu'au terme d'un délai de trente jours, à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux ou dans *le BOMOP*.

Les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation sont invités à se rapprocher du bureau des marchés du service contractant, au plus tard dans un délai de trois jours à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire du marché.

Le Jeune Indépendant du 27/06/2015/ANEP N° 332 711

ATTENTATS EN TUNISIE, AU KOWEÏT ET EN FRANCE

Plus de quarante morts dans un vendredi sanglant signé EI

Tunisie, Koweït, France : les attaques terroristes qui ont visé ces trois pays hier matin étaient-elles synchronisées ? Le groupe terroriste Etat islamique serait selon toute vraisemblance derrière cette vague d'attentat terroriste entend démontrer ses capacités de nuisance. Pis, DAESH prétend ainsi pouvoir frapper quasi simultanément dans plusieurs pays situés dans des continents différents : Afrique, Asie et Europe. Le précédent est plus que dangereux, il démontre l'existence de cellules dormantes dans plusieurs pays. La réponse doit être à la hauteur du défi.

La Tunisie d'abord, une attaque contre un hôtel de la station balnéaire de Sousse, a fait 27 morts et les forces de sécurité ont abattu l'un des assaillants, a annoncé un responsable du ministère tunisien de l'Intérieur. Un précédent bilan faisait état de 19 morts. Le bilan est passé à «27 morts et parmi eux figurent des touristes», a déclaré, en début d'après-midi, le porte-parole du ministère tunisien de l'Intérieur, Mohamed Ali Aroui, sans pouvoir fournir de précision pour l'instant sur leur nationalité.

Cette attaque a visé l'hôtel Riu Imperial Marhaba et le Soviva, dans la zone touristique de Sousse, ont rapporté la radio tunisienne et une source sécuritaire. Des témoins ont vu le corps d'un des assaillants, avec un fusil d'assaut Kalachnikov près de lui, sur les lieux de l'attaque. L'homme a été tué lors d'une fusillade avec la police. Un témoin a posté des images de l'attaque sur les réseaux sociaux, prises devant le Riu Imperial Marhaba Resort, spécialisé dans la thalassothérapie. On peut voir deux corps d'hommes allongés dans le sable, dont un recouvert par une serviette de plage.

Même si pour le moment, l'attaque de Sousse n'a pas été revendiquée, elle porte néanmoins la signature des terroristes de l'EI. La Tunisie est en état d'alerte maximale depuis l'attentat contre le musée du Bardo, à Tunis, qui a fait 22 morts, dont 21 touristes étrangers, en mars dernier. La ville balnéaire de Sousse, à 140 km au sud de Tunis, est l'une des destinations préférées des touristes européens en Tunisie.

Au Koweït, ce ne sont pas les touristes qui ont été visé mais les fidèles d'une mosquée fréquentée par la minorité chiite du pays. Au moins 13 personnes sont mortes dans un attentat revendiqué par le groupe terroriste Etat islamique (EI) contre une mosquée, ont indiqué les secours.

Le groupe terroriste a revendiqué l'attaque, perpétrée pendant la grande prière dans la mosquée Al-Imam al-Sadeq à Koweït City, au second vendredi du mois de ramadan.



DR

Dans un communiqué, la «Province de Najd», qui s'est récemment manifestée comme la branche saoudienne de l'EI, affirme qu'un kamikaze, Abou Souleiman al-Muwahhid, a perpétré l'attentat contre une mosquée qui «répandait l'enseignement chiite parmi la population sunnite» (sic). Selon les secours, outre les 13 morts, 25 personnes ont été hospitalisées.

En France enfin, moins de six mois après les attentats meurtriers de Paris, une attaque terroriste a visé une entreprise située près de Lyon, faisant deux blessés légers dans une explosion et un mort, un homme dont le corps décapité a été retrouvé sur le site. Un suspect, fiché en 2006 pour «radicalisation» par les services de sécurité intérieure, a été arrêté, a annoncé le ministre français de l'Intérieur, qui s'est rendu sur les lieux de l'attentat. Des complices potentiels ont été placés en garde à vue, a dit à la presse Bernard Cazeneuve.

L'auteur présumé de l'attentat, actuellement entendu, n'avait pas de casier judiciaire, contrairement aux auteurs des attentats de janvier qui ont fait 17 morts. Il a été neutralisé par un pompier intervenu sur les lieux après une déflagration. L'homme, qui résiderait à Saint-Priest dans la région lyonnaise, avait fait l'objet d'un signalement en raison de sa radicalisation en 2006 qui n'a pas été renouvelé en 2008. Lié à la mouvance salafiste, «il n'était pas connu pour être en lien avec des acteurs terroristes», a dit le ministre français de l'Intérieur. L'homme s'appelle Yassin Sahli selon Bernard Cazeneuve. Il a 35 ans et a été légèrement blessé à la tête lors de l'attaque.

L'attentat n'a pas été revendiqué à ce stade, mais le corps décapité d'un homme, avec des inscriptions en arabe, a été retrouvé, ainsi que des drapeaux noirs et blancs portant eux aussi des formules en arabe. La décapitation rappelle les méthodes de l'Etat islamique (EI). «L'attaque est de nature terroriste dès lors qu'il a été retrouvé un cadavre décapité avec des inscriptions», a déclaré François Hollande à Bruxelles, où il a quitté le Conseil européen pour regagner Paris. «L'intention ne fait pas de doute, c'est de provoquer une explosion», a-t-il souligné.

Ce vendredi 26 juin a été un vendredi sanglant ! Plus de 40 morts dans trois pays différents. Le terrorisme financé et favorisé par certains de ces victimes d'hier s'est retourné contre ses propres géniteurs. Ce n'est pas un simple retour de flamme : ce sont des sociétés en périls !

M'hamed Khodja

NOUVELLE OFFENSIVE DE L'EI CONTRE KOBANI ET HASSAKA

DAESH assassine 146 civils syriens

LE GROUPE terroriste Etat islamique a poursuivi hier sa double offensive dans le nord de la Syrie, l'une contre la ville de Kobani frontalière de la Turquie tenue par les miliciens kurdes et l'autre contre Hassaka située dans le nord-est du pays près de la frontière irakienne. Les affrontements entre les djihadistes et les miliciens kurdes de l'YPG se poursuivaient hier à Kobani où les assaillants auraient tué 146 civils, a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Il s'agit du deuxième plus important massacre de civils commis par les terroristes djihadistes depuis la découverte en décembre dernier des corps de 230 membres de la tribu d'Al Cheitaat dans un charnier dans la province orientale de Daïr az Zour, a ajouté l'OSDH.

L'attaque visait également le village voisin de Brakh Bootan. L'offensive lancée jeudi contre la ville d'Hassaka dans le nord-est de la Syrie aurait provoqué le déplacement de 60.000 civils, a indiqué l'antenne des Nations unies dans le pays, ajoutant que les mouvements de population dans cette région pourraient concerner jusqu'à 200.000 personnes.

Les djihadistes se sont rendus maîtres du quartier d'al Nachoua et des zones voisines au sud-ouest de la localité proche des frontières de la Turquie et de l'Irak. Hassaka, qui comptait environ 300.000 habitants avant le début de la guerre civile, est divisée en plusieurs zones administrées séparément par le gouvernement syrien et par des autorités kurdes.

Le Bureau de l'Onu pour la coordination des affaires humanitaires estime que 50.000 personnes ont été déplacées dans la localité même d'Hassaka tandis que 10.000 autres ont fui en direction du nord vers la ville d'Amouda, près de la frontière turque. Ces estimations se fondent sur les chiffres des partenaires locaux et sur le département syrien des Affaires sociales. «On estime que 200.000 personnes pourraient tenter de fuir la ville dans les prochaines heures pour gagner les zones du nord du gouvernorat, principalement à destination d'Amouda et de Kamichli», a précisé l'organisation onusienne. Kamichli est située à 80 km au nord d'Hassaka et se situe sur la frontière avec la Turquie.

Les deux offensives ont été menées simultanément aux premières heures de la journée de jeudi et ont pris pour cible des cibles difficiles à défendre par les airs, limitant le risque d'intervention des avions de la coalition internationale sous commandement américain.

R. I.

PALESTINE OCCUPÉE

Accord historique avec le Vatican

LE SAINT-SIÈGE et l'Etat de Palestine ont signé hier au Vatican un accord historique sur les droits de l'Eglise catholique dans les territoires palestiniens, a annoncé le Vatican dans un communiqué. L'accord a été signé dans le Palais pontifical par le secrétaire pour les relations avec les Etats (ministre des Affaires étrangères), le prélat britannique Paul Richard Gallagher, et par le ministre palestinien des Affaires étrangères Riyad al-Maliki. La mise au point de ce texte par une commission bilatérale a pris 15 ans.

DR

UKRAINE

L'Est au bord de la guerre à grande échelle

UN SOLDAT ukrainien a été tué et au moins huit personnes blessées dans l'est de l'Ukraine ces dernières 24 heures, ont annoncé les autorités de Kiev hier, alors que les séparatistes prorusses dénonçaient eux une situation «au bord d'une guerre totale». «En raison des combats, nous avons perdu ces dernières 24 heures un soldat et trois autres ont été blessées», a indiqué le porte-parole militaire Andriï Lyssenko, lors d'un point de presse. De leur côté, les autorités séparatistes ont affirmé que les deux camps étaient «au bord d'une guerre à grande échelle». La situation «chauffe, des armes lourdes sont utilisées pour pilonner les quartiers résidentiels de Donetsk, Gorlivka et Enakievo», a déclaré le dirigeant séparatiste Andreï Pourguine, cité par l'agence officielle des rebelles.

ETATS-UNIS

La Chine principal suspect dans le piratage de données

UN RESPONSABLE fédéral américain a désigné jeudi pour la première fois ouvertement la Chine comme «principale suspecte» dans le piratage récent de données personnelles de millions de fonctionnaires fédéraux. Lors d'une conférence à Washington, le directeur du renseignement américain James Clapper «a clairement dit que la Chine restait un suspect principal» dans ce piratage, «même si le gouvernement américain est toujours en train d'enquêter» sur l'affaire, a indiqué Jeffrey Anchukaitis, un porte-parole de la direction du renseignement.

DIXIT

«L'Arabie saoudite voit grand avec ses projets nucléaires».

Jamal Khashoggi, un ancien journaliste devenu analyste, et lié à la famille royale saoudienne

«J'ai toujours dit que, quelle que soit l'issue de ces négociations avec l'Iran, nous voudrons la même chose».

Turki al-Fayçal, ancien chef des services de Renseignements saoudiens

«La capacité saoudienne à se doter d'une arme nucléaire est plutôt faible, et la meilleure option pour Ryad est plutôt de nouer des partenariats avec des pays occidentaux».

Mark Fitzpatrick, directeur du programme de non-prolifération et de désarmement à l'Institut international des études stratégique de Londres

FOLK
La chanteuse et guitariste Souad Massi en concert. Aujourd'hui, samedi 27 juin. 21h30. Théâtre de verdure, Alger. En première partie : la chanteuse pop Amel Zen.

PHOTO
Clôture du 5e Salon national de la photographie insolite. Remise des prix. Aujourd'hui, samedi 27 juin. 22h. Galerie Baya-Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, Alger.

CHAABI
Soirées au Carrefour des artistes (terrasse de la Pêcherie d'Alger) jusqu'au lundi 13 juillet. 22h30. Accès libre.
Aujourd'hui, samedi 27: Fayçal Hedroug.
Dimanche 28: Aziouez Rais.
Lundi 29: Hamid Laidaoui.

ANDALOU
3e Festival de musique et de chant andalous de Kouba, Alger. 22h30. Salle des fêtes.
Aujourd'hui, samedi 27 juin, El Ghoutia de Chebli ; Fen Al Acil Khemis de Miliana.
Dimanche 28 juin: Noureddine Saoudi et El Djazira d'Alger.

SOUND
3e édition du Festival Wellsound jusqu'au mercredi 15 juillet. Chapiteau du Hilton Hôtel, Alger. 21h30. Aujourd'hui, samedi 27 juin, Matt Houston de France.
Dimanche 28: Lounis & Djaafar Ait Menguellat d'Algérie.
Lundi 29: Houda Saad du Maroc.

VENISE
Expo photos Eaux de-là d'Anne Saffore. Institut français d'Alger jusqu'au samedi 4 juillet. Une réappropriation de la beauté des lieux de la lagune vénitienne et de ses îles enchanteresses.

GNAWA
Amazigh Kateb et son groupe Gnawa Diffusion en concert. 22h30. Le dimanche 5 et le lundi 6 juillet. Festival Wellsound. Chapiteau du Hilton Hôtel, Alger.

CINEMA
Cinéma sous les étoiles. Films de France du dimanche 05 juillet au mardi 07 juillet. Jardins de l'Institut français d'Alger. 22h30.
Dimanche: Western de Manuel Poirier (comédie, 135', 1997). Avec Sergi López, Sacha Bourdo, Elisabeth Vitali.
Lundi: L'italien d'Olivier Baroux (comédie, 102', 2010). Avec Kad Merad, Valérie Benguigui, Roland Giraud.
Mardi: Mais où est donc passé la 7e compagnie ? de Robert Lamoureux (comédie, 95', 1973). Avec : Jean Lefebvre, Pierre Mondy, Aldo Maccione, Robert Lamoureux.

MUSEE
Exposition d'œuvres d'art restituées à d'autres nations, jusqu'au jeudi 10 décembre. Musée des antiquités et des arts islamiques, Alger. Accès : 200 DA.

CLIP
1e Nuit du clip à Béjaïa par l'association Project'heurts, organisatrice des Journées cinématographiques de Béjaïa. Jeudi 25 juin. Le clip musical est de toutes les innovations techniques, de toutes les avant-gardes esthétiques. Clips à envoyer avant le lundi 1er juin. Adresse : nuitduclip@gmail.com

FELIV
Jeunesse : Concours de nouvelles du 8e Festival international de la littérature et du livre de jeunesse (du 23 au 29 juillet à Riadh El Feth, Alger) en arabe, tamazight, français sous le thème Le retour. Date limite d'envoi fixée au 06 juillet.
Enfance : Concours J'illustre un conte du patrimoine pour enfants de 6 à 14 ans : Un texte, une illustration (dessin, collage, photographie, …), un titre de livre fictif. Date limite d'envoi fixée au 30 juin.
Consulter : www.feliv.dz

10E FESTIVAL NATIONAL DE LA CHANSON CHAÂBI

Café et thé dans les gradins

Ouverte ce jeudi 25 juin, à l'espace Agora de Raidh El Feth à Alger, la dixième édition du Festival national de la chanson chaâbi, met en compétition vingt-quatre interprètes sous l'appréciation d'un jury présidé par Abderahmane Lounes Aïssaoui qui décernera le mardi 30 juin quatre prix.



Inauguré par le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, le dixième Festival national de la chanson chaâbi sera marqué, lors de cette première soirée par l'absence de l'invitée d'honneur, la chanteuse mezzo-soprano Nacima Chabane qui s'est rétractée en dernier lieu pour des motifs techniques et artistiques. L'une des quatre candidats à se présenter sur la scène dans l'Agora de Riadh El Feth est la jeune Dahouia Baghdadi de la wilaya de Chlef, une belle voix féminine, mais qui s'inscrit plutôt dans le genre andalou. Elle est à sa première participation à ce festival, après avoir fait son apprentissage au sein de l'association El Othmania avec Cheikh Allal Mohamed, puis à l'association Awthar sous la direction Mâlmi Djamel. Cette révélation «démontrer que le chaâbi n'est pas uniquement réservé aux hommes. L'art n'appartient ni aux hommes ni aux femmes. L'art est une passion à laquelle l'individu, que ce soit un homme ou une femme, se voue pleinement. Si j'ai choisi de faire une carrière dans le chaâbi, c'est parce que c'est un patrimoine que je tiens à perpétuer et à partager avec le public. C'est un héritage culturel, musical et historique que je m'emploie à pérenniser et à fructifier à travers mes expériences». De leur côté, Guerrouani Adda de Tiaret, Achour Mokhtar de Béjaïa et Saadi Amine d'Alger ont interprété des standards du genre chaabi, notamment le titre El kahwa oua latay qui n'est justement pas facile à reprendre, tant le rythme doit être bien soutenu. Chaque candidat doit assurer un récital d'une vingtaine de minutes sous l'appréciation d'un jury présidé par le chercheur, l'auteur et le poète Lounes Aïssaoui dit Abderahmane. Avant cette animation musicale en plein air, les organisateurs, accompagnés du ministre de la Culture, ont rendu hommage aux regrettés Kamel Messaoudi (1961-1998) d'Alger et Rachid Nouni (1943-1999) de Blida, deux grandes figures du genre populaire qui ont marqué plusieurs générations. Deux films seront alors projetés sur la vie artistique de ces personnalités devant une assistance qui a vite investi les gradins de l'Agora.
Assis à même le béton de cet espace, les visiteurs, les mélomanes et plusieurs familles ont quand même apprécié les interprètes et l'orchestre pilote dirigé par Abdelkrim Amimour.

Mohame Rediane

2E GRAND PRIX EL HACHEMI GUEROUABI

La deuxième édition du Grand Prix El Hachemi Guerouabi de la musique chaâbi, prévu à Alger du lundi 29 juin au jeudi 2 juillet s'ouvre aux postulants de toutes les régions d'Algérie. Dans son communiqué l'Association culturelle El Hachemi-Guerouabi a annoncé, ce jeudi, l'ouverture de ce Grand Prix. Les présélections se dérouleront les trois premiers jours de la compétition sous le regard d'un jury composé d'artistes connus dont Smaïl Hani, Mustapha Bouafia et Abdelmadjid Meskoud qui appréciera le rendu des candidats du centre de l'est et de l'ouest algériens. Fondé en 2014, le Grand Prix El Hachemi-Guerouabi de la musique chaâbi est destiné à «susciter l'éclosion d'artistes aux talents prometteurs» dans le registre de la musique chaâbi, précise le communiqué. Organisé par l'association éponyme, agréée en 2012, en collaboration avec le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et du sport, le Grand Prix El Hachemi-Guerouabi récompense la meilleure voix de l'année dans la perspective de perpétuer l'œuvre du regretté El Hachemi Guerouabi, un des grands maîtres de la chanson chaâbi, décédé en 2006.

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le Palais romain Kaoua en réaménagement

LES TRAVAUX de réaménagement des sites du Palais romain Kaoua, situé à Ammi Moussa, à l'extrême sud de la wilaya de Relizane, sont lancés dernièrement en vue de sa protection et sa valorisation. Le réaménagement de ce palais est inscrit dans le cadre du plan de protection et de réhabilitation des sites archéologiques de la wilaya dans la perspective de protéger ce site historique et le valoriser, a affirmé le directeur de la culture, Hadj Meshoub, à l'APS. Des chercheurs et universitaires du laboratoire d'archéologie et du patrimoine de l'université Alger 2 et des étudiants des universités de Chlef, Tlemcen et Mascara préparant des thèses de magister supervisent cette opération. Ces derniers ont trouvé dans ce site historique une matière d'élaboration de leurs recherches en archéologie romaine, a déclaré le directeur du laboratoire, Mohamed El Mustapha Filah. L'opération de réaménagement concerne le nettoiement du site, l'aménagement externe, la réfection des murs menaçant ruine, la construction de supports aux murs et la reconstruction de colonnes effondrées.
La date d'édification de ce palais, Ksar Kaoua, remonte au 4e siècle et constitue un des 18 sites romains disséminés à travers le territoire de la wilaya, selon des sources historiques. Le palais où les éléments de l'armée romaine y résidaient, est édifié pour sécuriser le chemin reliant la plaine de Chlef et les Hauts-Plateaux contre les révolutions des populations locales selon l'historien de la région, Mohamed Lahcen. Ksar Kaoua est classé site archéologique en 1901. Son classement monument national est annoncé au journal officiel le 23 janvier 1968, selon la direction de la culture. L'entrée du palais se compose de deux colonnes derrière lesquelles se trouve la première porte menant à la galerie. A sa droite, une écurie pour les chevaux et à sa gauche des escaliers en pierre menant à l'étage supérieur, ainsi qu'une porte ouest découverte dernièrement, qui donne sur plus de dix pièces reliées les unes aux autres avec des entrées sous forme d'arc. Relizane abrite plusieurs sites archéologiques, à l'instar de la Cité Mina, Kalaa Beni Rached, la grotte Mesrata et autres monuments et vestiges remontant aux époques romaine et ottomane. **APS**

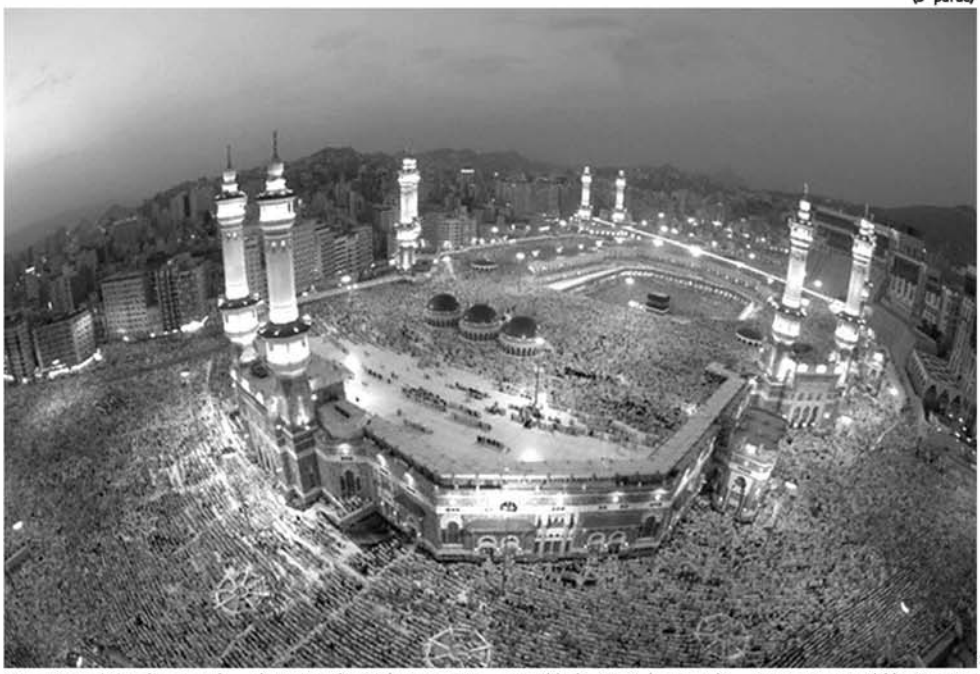


Le ramadan, ce mois de jeûne, de piété et de sacrifice, face à la mondialisation dévorante

Il y a dans la tolérance de manger et de boire jusqu'à l'aube, une recommandation prophétique qui se dessine. Il s'agit de prendre un repas avant l'aube qu'on appelle le *souhour*. «Prenez le *souhour*, dit le Prophète (salut divin sur Lui), car il contient bénédiction et prospérité.» Et d'ajouter : «Le *souhour* est un repas béni. Ne le négligez point, fût-ce de prendre une gorgée d'eau. Dieu et Ses anges bénissent ceux qui prennent le *souhour*.» Il confirma en renchérissant : «Ma communauté ne cessera d'être dans le bien tant qu'elle hâtera la rupture du jeûne (après le coucher du soleil) et retardera le *souhour*.» Ce serait une récompense sans mesure qui rétribue l'effort du croyant, sa soumission à la prescription divine, son obéissance au Prophète et sa soif d'accueillir le jeûne du lendemain avec foi et ardeur.

(3e partie)

Par Cheikh Tahar Badaoui



DR

D'après des traditions authentifiées, le Prophète (QLSSSL) a interdit aux hommes de pratiquer le jeûne continu, c'est-à-dire de poursuivre le jeûne d'un jour à l'autre, sans manger ni boire. A cet égard, le compagnon Abou Hourayra rapporta que le Prophète qu'Allah le bénisse et le salue a interdit de faire un jeûne continuel, contre-nature. Un jour, un homme, tentant de le faire, lui dit : «Mais toi, tu le pratiques ô Envoyé de Dieu.» Furieusement, le Prophète lui répondit (pour corriger cette étourderie) : «Je ne suis pas comme l'un d'entre vous, car la nuit, mon Seigneur me nourrit et m'abreuve.» Et lorsque certains renoncèrent à cette injonction, voulant ainsi, selon eux, mieux adorer Dieu, le Prophète fit un jeûne continuel avec eux, jour après jour jusqu'à l'apparition du croissant du mois de choual. Il leur a dit alors : «Si le croissant tardait à apparaître, je vous laisserais tout le temps de continuer votre jeûne sans que, pour autant, vous puissiez l'accomplir.» En outre, quiconque veut poursuivre son jeûne, il peut le faire, mais jusqu'au souhour comme l'a toléré le Prophète (salut divin sur lui).

Les règles du jeûne

L'observance du jeûne du mois de ramadan, qui est une obligation incontestée et en même temps l'un des cinq piliers de l'islam, obéit aux règles suivantes dont le respect garantit aux yeux de Dieu, l'agrément de cet acte cultuel. En effet, on jeûne à la vue du croissant de ce mois et on déjeune également à la vue du croissant du mois qui succède, comme le prescrivent le saint Coran et la sunna du Prophète (QLSSSL), le mois étant de trente ou de vingt-neuf jours. Si le croissant se trouve caché par les nuages, on compte alors trente jours à partir du début du mois précédent, comme l'explique la recommandation prophétique. La même procédure étant suivie pour la rupture du jeûne.

L'intention tacite du jeûne est exigée au début du mois, mais n'est pas requise au reste du mois, du fait que les actions ne valent que par les intentions de leurs auteurs. L'intention de jeûner doit précéder l'aube, au risque de voir le jeûne annulé. Celle-ci doit être renforcée par le désir de s'élever vers l'agrément de Dieu.

Le jeûne se poursuit de l'aube jusqu'au coucher du soleil. C'est une tradition d'accélérer la rupture du jeûne et de retarder le dernier repas nocturne, le souhour. Le Prophète nous incite à l'observer, comme il a été précisé plus haut, pour ne pas imiter les gens du Livre qui l'ignorent. Si le fidèle doute que la prière de l'aube ait échu, il doit s'abstenir de manger.

On doit s'empêcher de jeûner le jour du doute par crainte qu'il ne soit compté comme le dernier jour de ramadan. Quiconque le jeûne, commettrait une entorse à la tradition prophétique. Ce jour étant annulé même si celui-ci s'avère parmi les jours de ramadan. On consacre ici le principe de la certitude qui doit précéder tout acte cultuel du croyant. L'édifice de la foi ne saurait être basé sur le doute, aussi minime soit-il.

Ce jour-là, quiconque se réveille le matin s'abstient de manger et de boire, puis il se révèle que ce jour compte parmi les jours de ramadan, ne peut être rétribué pour cet acte car il n'y a pas concordance entre l'intention de jeûner et l'acte lui-même. Cependant, il doit observer le jeûne comme d'habitude jusqu'au coucher du soleil. Il doit, à la fin du mois de ramadan, jeûner un autre jour en guise de compensation.

Le voyageur qui arrive à destination, non à jeun, ou la femme qui se purifie de ses menstrues pendant la journée, doit continuer la journée sans jeûne, car l'un où l'autre a rompu son jeûne pour motif légitime et légal, chacun bien entendu en ce qui le concerne. Quiconque dans un jeûne bénévole déjeune exprès ou part en voyage et déjeune pour cause de voyage, devra jeûner un autre jour à titre compensatoire, du fait que l'intention de jeûner ait précédé l'acte lui-même. S'il rompt ce jeûne par oubli, il n'aura pas à jeûner pour compensation. Par contre, s'il s'agit d'un jour de jeûne obligatoire, le fidèle ayant rompu son jeûne de la sorte, devra jeûner un autre jour à titre compensatoire. Une controverse fût soulevée entre les jurisconsultes des différents rites à propos de celui qui rompt son jeûne par oubli.

Certains estiment, comme il a été indiqué, qu'il n'a pas à compenser le jour rompu même s'il s'agit d'un jeûne obligatoire, car le Prophète (salut divin sur lui) répondit à un cas similaire qu'il n'a pas à compenser puisque Dieu l'a nourri et l'a abreuvé.

D'autres voient l'application de cette version prophétique exclusivement pour ce qui est du jeûne volontaire.

Mais reste, dans tous les cas de figure, que celui qui rompt le jeûne par oubli doit, par respect au mois de ramadan, s'abstenir aussitôt de tout ce qui est de nature à rompre le jeûne et observer ainsi un jeûne seulement en la forme.

Ce qui est permis sans risque de rupture du jeûne

Par ailleurs, il n'y a aucun mal à ce qu'on se serve du siouek tant loué par notre Prophète, mais sec sans matière (comme le dentifrice par exemple) de nature à causer la rupture du jeûne. De même, ne peut entraîner cette rupture le fait de :

- Nager, mouiller ses cheveux pour adoucir la chaleur de la soif,
- se farder les yeux ou d'y mettre quelques gouttes, puisque l'œil ne peut être considéré comme une issue au ventre,
- embrasser lors d'une visite ou d'un adieu,
- subir des injections, se mettre des suppositoires ou subir une perfusion sous-cutanée ou intraveineuse, car même si le produit arrive au ventre, il ne l'a point pénétré par voie buccale,
- se faire soigner au moyen de pose de ventouses. Il convient de noter ici, que les ventouses ou le tirage de sang ne sont déconseillés que par crainte de voire l'hygiène compromise ou que le jeûneur ne soit atteint d'une grande faiblesse en conséquence,
- subir la saignée du bras par exemple (phlébotomie). Cependant, l'avis d'un médecin averti reste une condition requise avant l'opération,
- se rincer, sans se gargariser la bouche et le nez, lors des ablutions destinées aux prières. En revanche, se faire éternuer par une poudre qu'on s'injecte dans les narines n'est pas toléré, car celle-ci pourrait facilement s'introduire par le pharynx et parvenir au système digestif, à l'image du dentifrice à travers la bouche. Le même raisonnement est valable pour tout autre produit du même genre,
- se parfumer, mais sans en abuser.

Il est permis également de :

- vomir involontairement. Tandis que celui qui se force à vomir et y arrive doit jeûner un jour en guise de compensation et s'il avale exprès le résidu de la nourriture dégagée, il devra s'acquitter de l'expiation keffara dont nous parlerons plus loin,
- ne pas se laver, aussi bien pour l'homme que pour la femme, pour cause d'impureté, qu'après l'aube du jour du jeûne dont ils peuvent profiter. Cette impureté serait du fait de la cohabitation des conjoints ou de la cessation pour la femme de ses règles. Il convient de souligner ici, que le fait de se laver qu'après l'aube ne saurait être la cause de la rupture du jeûne.

D'autant plus qu'on peut jeûner sans se laver, car les ablutions qu'on effectue sont destinées exclusivement à la prière,

- concernant un vieillard, ne pouvant jeûner, ou à un malade pour lequel le jeûne est fort déconseillé, sur avis du médecin traitant, il est recommandé de nourrir un pauvre en compensation pour chaque jour rompu, mais selon les capacités matérielles de chacun.

S'ils sont démunis, alors ils en sont purement et simplement exemptés.

C. T. B.

(A suivre)

La recommandation du bien et la proscription du mal

(1re partie)

Tout être humain commet dans sa vie des erreurs, et nul ne peut prétendre être à l'abri des fautes et des péchés. Il s'agit là, on peut tous en convenir, d'une réalité indiscutable.
Chaque personne possède aussi une certaine force de persuasion même si celle-ci diffère d'un individu à un autre. Elle en fait usage continuellement, parfois même inconsciemment, dans sa vie de tous les jours, et ce pour faire valoir une opinion ou encore manifester son intérêt ou sa réprobation par rapport à un comportement déterminé.
La recommandation du bien et la proscription du mal est en fait un pôle de première importance en Islam, et c'est justement la mission primordiale dont Dieu a incombé Ses Prophètes et Messagers. En effet, ces derniers, en dépit de la variation de la forme des pratiques rituelles enseignées à l'humanité à travers le temps, n'en ont pas moins accompli une mission fondamentale commune : celle d'inviter les hommes à reconnaître l'Unicité de Dieu (Tawhid) qui n'est rien d'autre qu'une des nombreuses formes du «Amr bil marouf wa nahy anil mounkar», si ce n'est son fondement même.
Si la tâche n'avait pas été accomplie par les Prophètes à travers les temps, depuis la création de l'homme, la religion se serait consumée, l'immoralité et la dépravation se seraient installées, et les nations se seraient disloquées indéniablement. Néanmoins, la mission des messagers remplie, Dieu, par Sa sagesse infinie, a orienté cette capacité de persuasion de telle sorte qu'elle devienne un moyen permettant de pallier les défaillances qui font partie intégrante de la nature humaine, et ce en instaurant «Amr bil Ma'rouf wan nahyi anil mounkar» comme un devoir de premier intérêt. Les versets se rapportant à ce sujet sont nombreux et manifestes. Dieu dit dans le Saint Coran : «Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable et interdit le blâmable. Car ce sont eux qui réussiront.» (Sourate El-Imrane, verset 104)
Ce devoir, qui est l'une des particularités du croyant, consiste donc à employer tous les moyens et facultés dont nous disposons en vue d'inciter au bien parmi ses semblables, les rappeler vers le droit chemin, mais aussi lutter contre le mal et tout ce qui est répréhensible en général. Dieu dit à ce propos : «Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres.
Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable, accomplissent la prière, s'acquittent de la zakat et obéissent à Allah et à Son Messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde car Allah est Puissant et Sage.»
(Sourate Le Repentir, verset 71)
Ainsi, les termes «el-marouf» et «el-mounkar», qui font respectivement référence au bien et au mal, ont chacun un sens très large, bien plus large qu'on ne pourrait l'imaginer.
L'ultime objectif étant la propagation du bien et la lutte contre le mal, «el-marouf» regroupera ainsi toute forme de bien et de vertu, comprenant tout ce qui a trait à la foi, aux liturgies rituelles, à la nature humaine et aux mœurs sociales ; quant à «el-mounkar», le terme désignera le mal et le vice sous toutes ses formes. Si tout musulman se doit de remplir ce devoir



fondamental, il n'en reste pas moins que Dieu, dans Sa perpétuelle clairvoyance, n'exige nullement l'impossible des vulnérables créatures que nous sommes.
En effet, le Prophète (QSSSL) a dit : «Que celui d'entre vous qui voit une chose répréhensible la corrige de sa main ! S'il ne le peut pas de sa main, qu'il la corrige avec sa langue ! S'il ne le peut pas avec sa langue, que ce soit avec son cœur et c'est là le degré le plus faible de la foi.»
L'expérience confirme qu'une maladie mal traitée détruit progressivement le corps et devient, par conséquent, très difficile à guérir. De même si l'on ne s'empresse pas de réprimer le mal qui se propage au sein de la société et d'y mettre un frein, celui-ci se multiplie, se généralise et finit par devenir habituel par contagion. C'est pour cela que le châtiment d'Allah frappe non seulement les coupables, mais aussi ceux qui, par leur complaisance et leur silence, ne font rien d'autre que les cautionner dans leurs méfaits.
Le Prophète dit à ce propos : «Par celui qui tient mon âme dans Sa main, vous commanderez le bien et interdirez le mal ou bien vous ne serez certainement pas loin de voir Dieu envoyer sur vous un châtiment venant de lui. Vous l'invoquerez alors et Il ne répondra pas à votre appel.»
(A suivre)

La lettre d'Omar Ibn El-Khattab au Nil

LES COPTES, c'est-à-dire les chrétiens d'Egypte, suivaient une pratique de sacrifice. Ils avaient l'habitude d'organiser une grande fête tous les ans au début de chaque été. C'était un jour de réunion joyeuse. Cependant, ce jour était marqué par un sacrifice humain. Une jeune fille, parée comme une mariée, était jetée dans le Nil. Les gens pensaient que ce sacrifice était indispensable pour plaire au fleuve afin d'obtenir du fleuve ce qu'il fallait pour leurs terres arides. Ils pensaient que si le Nil était mécontent, il n'y aurait plus ni abondance en eau, ni récolte.
Les coptes demandèrent à Amr l'autorisation de sacrifier une jeune fille comme d'habitude. Il leur interdit cet acte de sauvagerie. Et le Nil eut très peu d'eau cette année-là. Les récoltes manquèrent. Beaucoup de paysans décidèrent de quitter le pays. Amr écrivit au calife Omar pour lui demander conseil. Celui-ci approuva la décision prise par Amr, et lui envoya une lettre adressée au Nil qui disait : «Du serviteur d'Allah et chef des musulmans au fleuve du Nil Ô Nil ! Si vous coulez de votre propre volonté, alors ne coulez pas. Mais si votre cours est contrôlé par Allah le Tout Puissant, nous prions Allah de garder votre puissant débit.» Cette lettre fut jetée dans le fleuve, comme l'ordonna le calife. Et le fleuve coula en abondance tel que cela ne s'était jamais produit auparavant. L'invocation d'Omar avait été exaucée par Allah. Le pays fut à nouveau vert de moisson. Les paysans furent heureux. La pratique du sacrifice humain venait d'être abolie pour toujours.

HADITH QOUDOUSSI



D'APRÈS ABOU HOURAYRA,
le Prophète a dit : Allah a dit :
«Les premières des actions pour lesquelles un serviteur de Dieu sera jugé le jour de la Résurrection seront ses prières. Si elles sont en ordre, alors il aura prospéré et réussi, et si elles sont incomplètes, alors il aura failli et perdu.
Si quelque chose manque à ses prières obligatoires, le Seigneur - Glorifié et Exalté - dira : Voyez si Mon serviteur a des prières surérogatoires qu'il puisse compléter celles défectueuses de ses prières obligatoires. Alors le reste de ses actions sera jugé de la même manière.»

**(Rapporté par
El-Tirmidhi, Abou Daoud,
An-Nissai, Ibn Majah et Ahmed).**

Rappel



CELUI QUI RESSENT une douleur dans son corps
En posant sa main sur l'endroit douloureux dire : «Au nom d'Allah (trois fois), je me mets sous la protection d'Allah et de Son pouvoir contre le mal que je ressens et que je cherche à éloigner (sept fois).»?

Hadith

SELON MIRDAS AL-ASIAMI,
le Prophète a dit :
«Les gens vertueux partiront à jamais l'un après l'autre et il ne restera plus que des déchets comme le son de l'orge (ou les noyaux des dattes) à qui Dieu ne donnera aucun poids.»

QUALITES DU PROPHETE

La pudeur

La pudeur est l'une des vertus principales de l'islam. Le Prophète (QSSSL) a dit à ce propos, d'après Malik : «Chaque religion a sa propre morale, et la morale de l'islam est la pudeur.»
Le Prophète (QSSSL) a dit également : «La pudeur et la foi vont de pair, si l'une est enlevée l'autre l'est aussi.»
La pudeur est recommandée dans diverses situations : dans les propos (le musulman doit tenir des propos corrects, décents), dans sa vie (le musulman se préserve de ne pas regarder de choses illicites), dans son ouïe (le musulman ne doit épier les autres).
L'un des actes de pudeur le plus noble est celui qu'on a à l'égard de notre Seigneur.
Ibn Massoud rapporte : «L'Envoyé de Dieu (QSSSL) a dit : ''Soyez pudiques, comme il sied, devant Dieu !'' Nous avons dit : ''Nous sommes pudiques envers Dieu ô envoyé de Dieu ! Dieu soit loué !'' Il a dit : ''Ce n'est pas cela. Etre pudique comme il sied envers Dieu



consiste en ce que tu préserves la tête et ce qu'elle renferme, le ventre et ce qu'il contient, tu te rappelles la mort et l'usure, celui qui désire la vie future abandonne de la vie d'ici-bas et préfère la vie dernière à la première, celui qui fera cela sera pudique envers Dieu». Le Prophète (QSSSL) était de tous les hommes le plus pudique. Par pudeur, le Prophète (QSSSL) ne nommait pas les actes répréhensibles de certaines personnes, mais disait pourquoi font-ils ou disent-ils ceci…
NDLR : Où sommes-nous de cette qualité magnifique, qui est d'ailleurs la base de la foi, nous qui, souvent, choquons notre entourage par notre comportement insouciant et indifférent aux règles de bienséance. Le mal ne s'arrête pourtant pas là : combien de fois avons-nous manqué de respect à notre Seigneur, même si nous ne le percevons pas sous cet angle, et pourtant…
Douter de Dieu, demander à un autre que Lui, craindre la réaction des autres en oubliant qu'Il nous voit, mentionner Son nom en des endroits inadéquats, mentionner Dieu en dernier lorsqu'un bienfait nous atteint, préférer ses passions à Sa satisfaction… sont autant de dérapages inconscients mais aussi insouciants de notre part. Comment ne pas prendre exemple sur celui à qui Dieu a tout pardonné, mais qui veillait à ne point faillir ni avec son entourage, encore moins avec son Seigneur.

RECITS DU CORAN

Les compagnons de la caverne

Le récit a été rapporté dans la sourate La Caverne, versets 9-26
A une époque et en un lieu qui nous sont méconnus se trouvait un village païen. Son roi, de même que ses habitants s'étant égarés du droit chemin associèrent à Dieu des divinités qui ne pouvaient ni leur nuire ni leur être profitables. Ils les ont adorées, les défendant corps et âme, et lésant quiconque ne les adorait pas.
Dans cette société dévoyée, seuls quelques jeunes hommes sages et avertis refusèrent de se prosterner autrement que devant leur Seigneur, l'Unique, Créateur des Cieux et de la Terre. Ayant cru en Dieu et dénié toute autre adoration, quelle qu'elle soit, le Tout Puissant les a confortés dans leur foi tout en les guidant sur la voie de la raison et du salut.
Ces jeunes gens n'étaient ni prophètes ni messagers. Dès lors, ils n'étaient pas contraints de subir tout ce que doivent endurer ces derniers au cours de leur mission ; pourtant, du fait d'une croyance ancrée et sincère, ils s'opposèrent à leur tribu. Condamnant leurs actes d'association, ils demandèrent aux leurs de prouver l'existence d'autres divinités que l'Omniscient. Devant l'ignorance et l'égarement des associateurs, ils préférèrent s'exiler pour sauvegarder leur religion et leur vie, et trouver un havre de paix où ils pourraient adorer en toute quiétude le Seigneur des mondes. Ils sortirent de leur village en compagnie de leur chien, laissant derrière eux des demeures agréables pour rejoindre, pour l'amour de Dieu, une caverne éloignée, sauvage, exiguë et sombre.
Cela ne doit, en aucun cas, nous sembler étrange quand on sait que le Sahara devient aux yeux du croyant, dont la foi a gagné le cœur, une oasis tant il ressent la présence de Dieu, et considère une caverne comme un palais, le Savant l'ayant choisie



pour lui. Ces jeunes hommes n'ont pas quitté leur tribu pour de l'argent ou pour la vie terrestre, ils l'ont fait pour que Dieu les agrée. Ainsi, quel que soit le lieu où l'on se trouve, l'essentiel est de pouvoir glorifier notre Créateur.
Ces jeunes gens occupèrent donc la caverne, laissant leur chien mener la garde à l'entrée de celle-ci. Et là survint le miracle divin. Ils s'endormirent pendant 309 années (?) tout au long desquelles le soleil se levait à droite de la caverne et se couchait à gauche, de telle sorte que les rayons ne les touchent point. Néanmoins, à force de se retourner dans leur sommeil, il semblait à ceux qui pouvaient les apercevoir, qu'ils étaient éveillés. Plus encore, ils inspiraient de l'effroi alors qu'ils dormaient profondément.
Après ces longues années de sommeil, Dieu les ressuscita. A leur réveil, ils se demandèrent combien de temps ils avaient passé endormis ainsi. Les uns avancèrent : quelques jours seulement. Ne trouvant aucune réponse à leurs questionnements, et une fois le moment de stupeur passé, ils s'accordèrent à dire que la durée de leur sommeil importait peu et que le plus important était plutôt de s'organiser. Ils sortirent les pièces de monnaie en leur possession et demandèrent à l'un d'entre eux d'aller, sans se faire remarquer, au village pour y acheter de la nourriture, et regagner la caverne discrètement pour ne pas se faire repérer par les troupes du roi ou les oppresseurs qui étaient capables de les lapider à mort s'ils ne retournaient pas aux anciennes croyances associatrices.
Ainsi, l'un d'eux prit la direction du village. Arrivé sur les lieux, il s'étonna du changement qui s'était produit dans ce village. Rien n'était pareil : les endroits, les visages connus, les marchandises, la monnaie utilisée… Déconcerté, il se demanda comment cela était-il possible. Les habitants de la ville se rendirent très vite compte de la stupeur de cet homme, pour eux un étranger vu ses vêtements et les pièces de monnaie en sa possession.
En fait, certes, tout avait changé. Les habitants de la ville avaient eu la foi, leur roi tyran avait alors péri et il avait été remplacé par un homme pieux et vertueux. Tout heureux de voir que ceux qui avaient quitté leur ville pour ne pas être éprouvés dans leur religion étaient toujours vivants, les habitants de la ville demandèrent à aller rendre visite à ceux qui étaient restés dans la caverne. Une fois que le miracle fut établi et que nul ne pouvait désormais nier, après un exemple si concret et si vrai, que Dieu, par Sa puissance, pouvait ressusciter les morts, Dieu rappela à Lui les jeunes miraculés car toute âme doit à, un moment choisi par Dieu, retourner auprès de Celui qui lui a donné vie. Après leur mort, certains habitants de la ville proposèrent de bâtir un édifice à cet endroit alors que d'autres choisirent d'y construire une mosquée. Ce fut, en fin de compte, la deuxième proposition qui fut retenue.
A ce jour, nous ignorons encore beaucoup de choses concernant ces jeunes gens qui choisirent de se retirer pour préserver leur religion. Ont-ils existé avant le prophète Aïssa ou après ? Ont-ils cru en Dieu spontanément ou est-ce un des Hawariyine qui les a invités à croire. Etaient-ils quelque part à Rome ou en Palestine. Etaient-ils 3, 5 ou 7, avec leur chien. Toutes ces informations demeurent à ce jour méconnues.
Mais n'oublions point que Dieu nous interdit la contestation, nous en remettant à Lui pour toute chose, Lui qui détient le Savoir. La moralité dans cette histoire n'est pas de savoir combien ils étaient mais plutôt ce qui est advenu d'eux.
Aussi, peu importe qu'ils aient été quatre ou huit, ce qui compte c'est que le Tout Puissant, après plus de trois cents ans, les ait ressuscités pour que ceux qui les ont vus ne doutent point de la puissance de Dieu, de son pouvoir de redonner vie aux morts, et qu'ils racontent ce miracle dont ils ont été témoins, génération après génération, pour le souvenir.

A MEditer

Question de logique

C'est l'histoire d'un jeune homme qui étudia à l'étranger pour quelques années.
De retour chez lui, il demanda à ses parents de lui trouver un savant religieux ou n'importe quel expert qui serait capable de répondre à 3 de ses questions. Finalement, ses parents ont pu trouver un savant musulman.
Jeune homme : Qui es-tu ? Serais-tu capable de répondre à mes questions ?
Savant : Je suis un serviteur d'Allah et incha'Allah, je saurais répondre à tes questions.
Jeune homme : Es-tu sûr ? Beaucoup de professeurs et d'experts n'ont pas pu me répondre convenablement.
Savant : Je ferai mon possible avec l'aide d'Allah (qu'Il soit exalté).
Jeune homme : J'ai 3 questions :
1. Est-ce que Dieu existe ? Si oui, montre-moi sa forme.
2. Qu'est-ce que le takdir (destinée) ?
3. Si Satan a été créé de feu, pourquoi au jour dernier, il sera jeté en enfer, qui est aussi créé de feu. Il n'aura certainement pas mal du tout, puisque Satan et l'Enfer ont été tous deux créés de feu. Dieu n'aurait-il pas pensé à cela à ce moment-là ?
Soudain, le savant donna une gifle sévère sur la joue droite du jeune homme.
Jeune homme (douloureusement) : Pourquoi t'es-tu fâché ?
Savant: Je ne suis pas fâché. Cette gifle est la réponse à tes trois questions.
Jeune homme : Je ne comprends vraiment pas.
Savant : Comment tu t'es senti après t'avoir frappé ?
Jeune homme : J'ai senti de la douleur bien sûr.
Savant : Alors, crois-tu que cette douleur existe ?
Jeune homme : Oui.
Savant : Montre-moi la forme de la douleur !
Jeune homme : Je ne peux pas.
Savant : Ça répond à ta première question. Nous sentons tous l'existence de Dieu sans toutefois être capable de voir sa forme.
Savant : La nuit dernière, as-tu rêvé que tu allais recevoir une gifle de moi ?
Jeune homme : Non.
Savant : As-tu jamais pensé que tu recevras une gifle de moi, aujourd'hui ?
Jeune homme : Non.
Savant : C'est ça le takdir (destinée).
Savant : La main dont je me suis servi pour te frapper, de quelle matière a-t-elle été créée ?
Jeune homme : Elle a été créée de peau.
Savant : Et ta face, de quelle matière a-t-elle été créée ?
Jeune homme : De peau.
Savant : Comment t'es-tu senti après avoir été frappé ?
Jeune homme : J'ai eu mal.
Savant : Même si Satan et l'Enfer ont été créés de feu, si Allah le décide, l'Enfer deviendra un endroit extrêmement douloureux pour Satan.



Les MIRACLES scientifiques

LA FONCTION DES MONTAGNES

SELON LES DÉCOUVERTES géologiques, les montagnes se sont formées suite aux mouvements et aux collisions de plaques énormes qui constituent la croûte de la Terre. Ces plaques sont si grandes qu'elles portent l'ensemble des continents. Quand deux plaques se heurtent, l'un des continents glisse habituellement sous un autre et les débris qui se trouvent entre eux s'élèvent. Les grandes courbes qui se trouvent dans les débris comprimés forment ainsi les montagnes, puisqu'elles sont plus élevées que leurs environnements. Cependant, cette saillie qui définit les montagnes continuent sous terre aussi bien que sur terre. Cela signifie donc que ces montagnes ont une partie qui se prolonge vers le bas aussi grande que celle qui est visible. Ces prolongements vers le bas empêchent la croûte de la Terre de glisser sur la couche de magma ou entre ses propres couches.

Ainsi que le clarifie cette explication, l'une des caractéristiques la plus étonnante des montagnes est la formation aux points de conjonction des plaques terrestres qui sont fortement pressées ensemble quand elles se rapprochent, et les maintiennent. Nous pouvons ainsi comparer les montagnes aux clous qui tiennent deux planches de bois.

En outre, la pression que les montagnes exercent sur la croûte terrestre, due à leurs énormes masses, empêche que les mouvements de magma, qui se trouvent dans le noyau de la Terre, ne l'atteignent et ne détruisent la croûte terrestre. La couche centrale de la Terre, appelée le noyau, est une zone composée de substances devenues liquides après avoir été en contact avec des températures s'élevant à plusieurs milliers de degrés. Les mouvements qui s'opèrent dans le noyau provoquent la séparation de régions qui se forment entre les plaques constituant la Terre. Les montagnes qui se forment alors dans ces régions obstruent des mouvements ascendants et protègent le monde contre des tremblements de terre violents. Il est très intéressant de noter que ces faits techniques découverts par la géologie moderne, ont été indiqués dans le Coran il y a de cela des siècles. Dans un verset décrivant les montagnes, nous pouvons lire: « Il a créé les cieux sans piliers que vous puissiez voir; et Il a enfoncé des montagnes fermes dans la terre pour l'empêcher de basculer avec vous; et Il y a propagé des animaux de toute espèce. » (Sourate 31, «Lokman», v. 10)

Grâce à ce verset, le Coran a réfuté une croyance superstitieuse qui était alors communément acceptée. Ayant une connaissance astronomique primitive comme beaucoup d'autres communautés de leur temps, les Arabes pensaient que les cieux s'élevaient au-dessus des montagnes. Il s'agissait là d'une croyance traditionnelle qui a été par la suite ajoutée à l'explication de l'Univers dans l'Ancien Testament. Cette croyance soutenait qu'il existait d'immenses montagnes aux deux extrémités d'un monde plat: on les appelait les « contreforts » des cieux. On les imaginait comme étant deux piliers qui soutenaient les cieux au-dessus de la terre. Le verset ci-dessus a réfuté cette allégation en affirmant que les cieux ne comportaient aucun «pilier». La véritable fonction géologique des montagnes qui consiste à empêcher les tremblements de terre a donc été révélée dans le Coran.

Les secrets du jeûne

La pratique du jeûne est un mystère qui n'est rattaché à rien d'extérieur, un mystère auquel nul autre qu'Allah Le Très-Haut ne participe, même pas les anges-témoins qui ne peuvent écrire Sa récompense. Il a été rapporté que les hommes entrent au Paradis grâce à la miséricorde divine, et que là, leurs rangs dépendent de leurs dévotions. Et puisque la récompense du jeûne est infinie, celui qui recherche les plus hauts degrés du Paradis devrait l'observer.



DR

Junayd disait : *« Le jeûne est la moitié de la foi. »* Le jeûne désigné dans cette parole est la faim. Elle est le moyen de s'élever spirituellement et de nourrir son âme, car plus le corps a faim et plus l'âme est nourrie : c'est une angélisation de l'être humain dans le sens où l'on cherche à ressembler aux anges, dans la limite des possibilités humaines.

L'homme ne peut s'élever spirituellement que s'il se détache de ce monde et de tout ce qui s'y rattache. La dimension spirituelle de l'homme, l'âme (ar-rûh) a besoin de se nourrir par l'adoration, et de s'épanouir en réduisant les effets des désirs et plaisirs charnels : c'est l'état de l'ascèse (zuhd). Pour y parvenir en empruntant le plus court chemin, le meilleur moyen est la faim du jeûne. C'est une épreuve par laquelle le Musulman montre son amour pour l'Éternel, et que rien ne peut le détourner de Lui. Allah (magnifié soit Son Nom) dit : **{ Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants. }** [Sourate 2 - Verset 155]

Ils ont mérité la bonne nouvelle quand ils ont enduré et patienté au moment de ces épreuves, dont la faim fait partie. Le Prophète mangeait très peu et passait, parfois, deux mois sans que le feu ne soit allumé dans sa maison.

Un jour, 'Umar ibn al-Khattâb sortit de nuit, il rencontra Abû Bakr -as-Siddiq qui lui demanda ce qu'il faisait là, à cette heure de la nuit. 'Umar lui répondit que c'était à cause de la faim et qu'il avait noué autour de son ventre une pierre pour en diminuer la douleur. Abû Bakr lui répondit qu'il était sorti pour la même raison et qu'il avait noué, lui aussi une pierre autour de son ventre. Alors qu'ils marchaient ensemble, ils rencontraient le Prophète alors qu'il avait noué autour de son ventre deux pierres.

Le jeûne implique plusieurs obligations
- Ne pas manger et s'abstenir de rapports sexuels licites durant la journée ;
- Préserver sa vue de regards pleins de désirs, et pour l'ouïe ;
- Se préserver d'écouter la mécréance (kufr) ou la médisance (ghayba) ;
- Tenir sa langue afin qu'elle ne profère pas de paroles interdites vaines ou mauvaises, et garder son corps afin qu'il ne cherche pas à assouvir ses désirs et à transgresser les ordres divins.

Celui qui se comporte de cette manière observe véritablement son jeûne, car les effets immédiats du jeûne sont contenus dans la stricte observance de toutes ces règles, sinon il n'a pas de raison d'être.

Le Messager a dit *: « Plus d'un retire de son Jeûne que la faim et la soif ».*

Et dans un autre hadith : *« Celui qui ne s'abstient pas de mentir et d'agir en pur mensonge, Allah n'a que faire de son renoncement à son manger et à son boire. »*

Aussi : *« [...] «Le jeûne est un bouclier (contre l'Enfer). Quand l'un de vous jeûne, qu'il s'abstienne de dire des obscénités et d'élever la voix. Si quelqu'un l'insulte ou le provoque au combat, qu'il se contente de dire : « Je suis en état de jeûne. »*

Sahl Tustarî disait : *« Quand Allah a créé le monde d'ici-bas, Il a mis dans l'excès de la nourriture, la désobéissance et l'ignorance, et Il a mis dans la faim, la science ('ilm) et la sagesse (hikma). »* Abû Sulaymân Dârânî disait : « *La clé d'ici-bas est l'excès dans la nourriture et la clé de l'au-delà est la faim. »*

AI Hujwîrî disait : « La faim aiguise l'intelligence et améliore l'esprit et la santé. » On rapporte une parole qui dit : « Rendez vos ventres affamés et vos corps assoiffés et éprouvés pour que, peut-être, vos cœurs puissent contempler la Grandeur d'Allah en ce monde. »

L'Imam Ghazâlî nous dit : *« Sache que le jeûne est de trois degrés : le jeûne des communs des musulmans, le jeûne des élus, le jeûne de l'élite des élus d'Allah. »*

Les 40 NAWAWIYA

HADITH 5 : REJET DES ACTIONS BLÂMABLES ET DES INNOVATIONS (II)

LE TEXTE du hadîth est explicite quant au rejet de tout acte en désaccord avec la religion de Dieu . Son contenu indique que les personnes légalement responsables, doivent, dans leurs actes, se conformer aux règles de la législation (la sharî'a), et s'en tenir aux injonctions et aux interdits qui sont soit dans le Livre de Dieu, soit dans la sunna de Son Messager. Il s'ensuit que tout l'égarement est que les actes se dégagent du cadre des règles de la législation (la sharî'a), ne s'y conforment pas, et qu'ils jugent la législation au lieu que ce soit cette dernière qui les juge. Il est, alors, du devoir de tout Musulman de juger ces actes comme étant nuls et irrecevables.

2 - Les actes rejetés :

Ces actes irrecevables se divisent en deux parties : Ils peuvent relever soit des pratiques cultuelles ('ibâdât), soit des relations humaines (mu'âmalât).

a) Les pratiques cultuelles : Tout acte qui s'inscrit en dehors de la Loi de Dieu et de Son Envoyé est rejeté.

Dieu dit : **« Ou bien auraient-ils des fois des associés (de Dieu) qui leur auraient fait à partir de la religion une législation leur prescrivant ce que Dieu n'a jamais autorisé ? »** [Sourate 42. La consultation (Achoura). Verset 21]

Il en est ainsi de celui qui prétend se rapprocher de Dieu en écoutant de la musique, en dansant, en regardant les femmes (qu'il pourrait légalement épouser), ou par d'autres choses qui ne sont que pure innovation des gens, et simple produit de la folie qui caractérise notre époque.

Ces gens et d'autres que Dieu a aveuglés et détournés du chemin de la vérité, et qui ont suivi le chemin de Satan, prétendent se rapprocher de Dieu au moyen des innovations qu'ils ont apportées. Ils ressemblent en cela aux arabes associateurs qui ont créé des actes cultuels et des moyens de se rapprocher de Dieu , sans que Dieu y fasse descendre la moindre preuve ayant force d'autorité.

Dieu dit d'eux : « Leur prière autour de la Kaâba se limitait à des sifflements et à des battements de mains... » [Sourate 8. Le butin (Al-Anfal). Verset 35]

D'aucuns se figurent que ce qui, dans un acte de dévotion, est un moyen de se rapprocher de Dieu , peut l'être également dans tout autre acte de dévotion. C'est le cas de cet homme qui , au temps du Prophète , avait fait le voeu de rester continuellement debout sous le soleil, de ne jamais s'asseoir, de ne jamais se mettre à l'ombre, et de jeûner sans arrêt. Le Messager de Dieu lui ordonna de s'asseoir, de se mettre à l'ombre et de terminer son jeûne jusqu'à la fin de la journée.

Les livres de droit musulman fournissent des détails sur les règles relatives aux pratiques cultuelles en Islam. Ils précisent ce qui en est rejeté et annulé lorsqu'on leur fait subir un ajout ou une amputation qui n'ont pas été établis par le Sage Législateur.

b) Les relations humaines : C'est le cas par exemple de la conclusion de contrats et de leur résiliation. Ainsi, tout ce qui est contraire à la législation de Dieu est nul et non avenu. L'argument en est le hadîth suivant. Al-Bukhâri et Muslim ont rapporté que quelqu'un est venu voir le Messager de Dieu et lui a dit : « Mon fils qui travaillait pour untel, a forniqué avec sa femme. Et j'ai remis au mari, à titre de compensation, cent brebis et un esclave. » L'Envoyé de Dieu répliqua : « Les cent brebis et l'esclave vous seront restitués. Quant à ton fils, il recevra cent coups de fouet et sera expatrié pendant une année ».

Donc, tout contrat interdit par la législation islamique ou dont l'un des piliers ou l'une des conditions n'est pas respecté par l'un des contractants, est un contrat nul et non avenu. Ceci est amplement détaillé dans les livres de jurisprudence islamique.

Pain turque



Ingrédients

- 500 gr de farine
- 6 cuillères à soupe d'huile
- 10 gr de sel
- 20 gr de sucre
- Un sachet de levure de boulanger instantanée
- 2 pincées de bicarbonate
- De l'eau tiède selon l'absorption de la farine (350ml pour ma farine)
- 2 cuillères à soupe de poudre de lait
- 4 cuillères à soupe de grains de nigelle
- 1 jaune d'œuf mélangé avec 1
- cuillère à soupe de lait

Les étapes

- Mélangez la farine, le sel, le sucre, bicarbonate, la levure, le lait et l'huile bien sabler.
- Ajoutez l'eau tiède petit à petit, jusqu'à obtention d'une pâte molle légèrement collante à vos mains,
- Pétrir une dizaine de minutes, couvrir de film alimentaire et laisser doubler le volume.
- Divisez la pâte en 3 pâtons.
- Faire avec chaque pâton une galette de 5 mm d'épaisseur

Transférer chaque galette dans un plateau allant au four.
A l'aide d'une roulette, tracez des losanges au centre et laisser doubler le volume une autre fois.
Badigeonnez la surface avec un jaune d'œuf mélangé avec une cuillère à soupe de lait
Parsemez de graines de nigelle.
Faire cuire au four préchauffé à 180 degrés pendant 20 à 25 minutes.

Chorba beida



Ingrédients:

- 500g de poulet de cubes (pour ceux qui aiment, ajouter des abats)ou viande d'agneau.
- 1 oignon
- 1 bonne poignée de pois-chiche (trempés la veille)
- 1c à s de beurre salé (smen)
- 1c à c de sel
- 1/4c à c de poivre noir
- 1/4c à c de cannelle
- 1 poignée de persil ciselé
- 1 jaune d'œuf
- 1 jus de citron
- 1 bonne poignée de vermicelle
- Eau

Préparation:

- Mettre les morceaux de poulet dans une marmite, râper dessus l'oignon, ajouter le beurre salé, poivré, ajouter la cannelle et une tasse d'eau. Faire revenir 10min, recouvrir d'eau, ajouter les pois-chiche et faire cuire 40min (20min si c'est une cocotte minute).
- Après ce temps, jeter le vermicelle et laisser mijoter 10min à feu doux.
- Prélever une louche de cette sauce dans un bol, y ajouter le jus de citron, le persil haché, le jaune d'œuf et mélanger à la fourchette, avant de verser cette préparation dans la marmite. Eteindre le feu aussitôt. Servir cette soupe bien chaude, saupoudrée de persil ciselé

Tajine de poulet et pomme de terre



Ingrédients

- 1 poulet coupe en morceaux
- 1 kg et 1/2 de pommes de terre coupées en gros cubes et frites
- 3 gros oignons finement coupé
- 6 gousses d'ails râpées
- 1 gros citron
- 2 cuillères à soupe de persil finement ciselé
- 4 cuillères à soupe d'huile
- 1 cuillère à café de moutarde
- Sel
- Poivre
- 2 cuillères à soupe de beurre

LES ÉTAPES

- Faites chauffer l'huile dans une marmite.
- Ajoutez l'oignon, et faites le revenir jusqu'à ce qu'il soit caramélisé(ne le pas brûler).
- A ce moment, rajoutez les morceaux de poulet, l'ail râpé, sel, poivre.
- Laisser cuire sur feu doux pendant 30 minutes en remuant de temps en temps.
- Ajoutez l'eau par petite quantité si c'est nécessaire (un demi verre à chaque fois).
- Retirez les morceaux de poulet et les faire dorer dans une poêle avec 2 cuillères à soupe de beurre.
- Une fois dorer, ajoutez le jus d'un demi citron et parsemez avec 1 cuillère à soupe de persil.
- Mettre les pommes de terre dans un saladier, ajoutez le jus d'un demi citron. Parsemez d'une cuillère à soupe de persil et bien mélangé.
- Incorporez la cuillère à café de moutarde à la sauce, et laisser mijoter 5 minutes.
- La sauce doit être onctueuse.
- Versez la sauce dans votre plat à servir.
- Mettre vos morceaux de poulet au centre, et les pommes de terre tout autour.

Salade d'aubergines



Ingrédients

- 500 gr d'aubergines épluchées et coupées en petits cubes
- 5 cuillères à soupe d'huile d'olive Sel
- 5 cuillères à soupe de jus de citron Quelques branches de thym frais
- 6 olives noires
- 6 olives vertes coupées en rondelles
- 50 gr de fêta
- 1 petite boite de thon à l'huile bien égoutté

Les étapes

- Dans un saladier, mettre les aubergines et l'huile d'olive et très bien mélanger pour les induire.
- Mettre vos aubergines dans une poêle non adhésif.
- Couvrir et laisser cuire sur feu doux pendant 35 minutes en remuant de temps en temps.
- Éteindre le feu, ajoutez le sel, le jus de citron et les feuilles de thym. Laissez refroidir.
- Mettre vos aubergines dans votre plat à servir.
- Décorez avec les olives vertes, les olives noires, la feta et les branches de thym.



Bricks au thon

Les ingrédients:

• des feuilles de brick, j'avais les feuilles spéciales samossa, donc déjà en forme de long rectangle)
• 1 boîte de thon à l'huile.
• Quelques brins de persil hachés.
• 1 œuf.
• Emmental râpé ou tout autre fromage.
• 1 poignée d'olives verte dénoyautées.
• 1 pincée de sel.
• 1/4 de c à café de poivre noir.
• 1/4 c à café de gingembre en poudre.
• L'huile pour la friture.

préparation:

1. placez le thon égoutté dans son huile dans un saladier.
2. ajoutez le persil haché, les olives vertes coupées en rondelle, le fromage râpé, et l'œuf.
3. Saupoudrez d'un peu de sel, de poivre noir, et de gingembre.
4. incorporez le tout ensemble
5. Si vous avez des feuilles de bricks rondes coupez les en deux, et pliez l'un des cotes pour avoir une sorte de long rectangle.
6. placez un peu de la farce au thon dans l'extrémité du rectangle, et pliez pour forme un beau triangle.
7. collez le bout avec un peu de blanc d'œuf
8. continuez ainsi jusqu'à épuisement de la farce.
9. faites chauffez l'huile dans une poêle un peu profonde, ou une friteuse.
10. plongez les bricks dedans et laissez cuire, jusqu'à ce qu'ils prennent une belle couleur dorée
11. déposez les bricks cuits sur des papiers sopalin, pour diminuez de l'huile de friture.
12. servir avec filet de jus de citron, si vous aimez ce gout acidulé.

Flan simple

Ingrédients

• 3 œufs
• 150 g de sucre
• 125 g de farine
• 1 sachet de sucre vanillé
• 1/2 l de lait



Préparation

1 Préchauffez le four th.7 (200°C).
2 Cassez les œufs, ajoutez-y le sucre et mélangez.
3 Incorporez la farine et le sucre vanillé.
4 Puis en fouettant vigoureusement, versez le lait.
5 Mettez le tout dans un moule beurré, enfournez pendant 35 min.

BOUQALA DU JOUR

Charebt men dak al wad...Wa ta3alakt fel zitouna...Ana wa habibi matfahmin...Wa anass hasdouna... Khamsa fi 3inikom ya ali takarhouna

UN PRÉSENTATEUR DE FOX NEWS LANCE UNE HACHE ET BLESSE UN MUSICIEN



A JOUER AVEC LE FEU, on se brûle. Et à lancer des haches, on blesse les autres. C'est la leçon que retiendra Pete Hegseth, présentateur de l'émission « Fox and friends » sur la chaîne américaine Fox News. Se prêtant à une démonstration de lancer de hache sur une cible, l'homme a manqué son objectif, blessant au passage un musicien de l'académie militaire de West Point, qui était en train de jouer du tambour avec sa fanfare quelques mètres derrière la palissade en bois.
La scène s'est déroulée le 14 juin dernier, à l'occasion du Flag Day, qui commémore l'adoption du drapeau américain en 1777. Durant l'émission, tournée en plein air dans les rues de New York, on peut voir Pete Segheth tenter de lancer une hache à double tranchant sur une cible située à quelques mètres devant lui.
Mais si le journaliste est aussi un vétéran américain qui a servi en Irak et en Afghanistan, l'homme n'est visiblement pas un maître de cet art de bûcheron. Ce que n'a pas manqué de relever un militaire sur Twitter : « Ce n'est pas parce qu'on fait en sorte que les sports de bûcheron aient l'air faciles qu'ils le sont », ironise-t-il.

Ils surfent à dos de requin-baleine et risquent la prison



ILS SE SONT CRUS malins, mais la bêtise dont ils ont fait preuve pourrait les mener droit au tribunal, voire en prison. Deux hommes ont « surfé » à dos de requin-baleine, sous les rires et les encouragements de leurs camarades, qui immortalisent la scène depuis le bateau tractant les deux compères, comme le rapporte le Guardian.
La scène s'est probablement déroulée au large des côtes du Venezuela, précise Marine Connection. A deux, puis chacun leur tour, les apprentis « surfeurs » se sont hissés sur le dos du requin-baleine, tractés par une corde reliée au bateau. L'association de protection des cétacés, ulcérée par ces images, a posté la vidéo sur Facebook, dans l'espoir que les deux hommes soient identifiés et « traduits en justice pour la stupidité et l'arrogance dont ils font preuve en traitant ainsi une espèce protégée ».
Totalement inoffensif, le requin-baleine est un cétacé menacé. Il figure sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui l'a classé dans la catégorie des animaux vulnérables. « Au lieu de s'estimer chanceux d'avoir la possibilité de voir cette créature majestueuse dans son environnement naturel, ils ont préféré participer à une cascade stupide comme celle-ci », déplore l'association, qui se demande ironiquement s'ils auraient fait la même chose face à un grand requin blanc.

A 66 SUR UNE PLANCHE DE SURF, ILS BATTENT LE RECORD DU MONDE



RECORD BATTU. 66 surfeurs agglutinés sur la même planche ont glissé sur l'eau pendant au moins dix secondes, ce samedi, à Huntington Beach en Californie (Etats-Unis).
Le groupe de surfeurs n'a pas pu faire de brillantes figures sur la planche géante de 12,8 mètres de long mais l'essentiel était de battre le précèdent record de 47 personnes.
Cette planche fabriquée spécialement pour le défi du Guiness Book avait dû être apportée par une grue sur la plage.

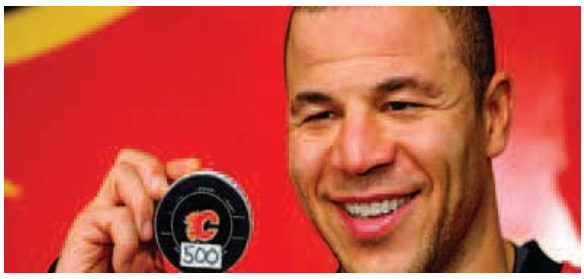
ELLE LOUE UN PANNEAU PUBLICITAIRE À LA GLOIRE DE SON FILS



MON FILS, ma bataille publicitaire. Ovella O'Neal est fière. Très fière de son fils Aljelani Igwe, dit « AJ ». Cette mère célibataire souhaite que tout le monde à Camden, dans le New Jersey, soit au courant.
C'est pourquoi elle a loué un panneau publicitaire 725 dollars, rapporte ABC vendredi. Pendant trois semaines, un portrait de son fiston chéri, tout sourire, sera à l'affiche avec ce slogan très sobre: « Une mère ne peut élever un homme mais j'ai élevé un gentleman. Il a tout pour lui ». Ovella O'Neal a fait la surprise à son fils pour le féliciter de son récent diplôme. « J'étais un peu nerveux. Je n'aime pas être mis en avant, mais en même temps j'étais content », a expliqué AJ. « Je ne sais pas si beaucoup de mères auraient fait ça pour leur enfant»
AJ vient de terminer ses études secondaires. Il a été accepté à l'université dans une ville où très peu de jeunes sortent diplômés.
Ovella O'Neal explique qu'elle devait être stricte avec son fils pour lui permettre d'emprunter un bon chemin dans une ville en proie à la drogue et la criminalité. Elle souhaite également montrer aux autres mères qu'il ne faut pas baisser les bras.
« C'est un jeune homme qui a réussi malgré tous les problèmes de Camden», a déclaré O'Neal.

Le saviez-vous

UN JOUEUR DE HOCKEY A FAIT DON DE 2000 DOLLARS POUR CHAQUE BUT QU'IL A MARQUÉ, IL EN A MARQUÉ 500 !



Jarome Iginla est un joueur professionnel de hockey sur glace, il est 6 fois champion de la LNH (Ligue nationale de hockey) qui regroupe des franchises de hockey sur glace du Canada et des Etats-Unis.
Il est le seul joueur à avoir marqué 50 buts en une seule saison à deux reprises, et l'un des 7 joueurs de la NHL à avoir marqué 30 buts en 11 saisons consécutives.
Tout au long de sa carrière, Jarome Iginla a marqué un peu plus de 500 buts, pour chaque but marqué, il a fait don de 2000 dollars à des œuvres de charité.

IVRE, UN MILITAIRE PERCUTE UNE VOITURE DE POLICE



UN MILITAIRE qui a de la bouteille. Dans la nuit de vendredi à samedi, une patrouille de police a été percutée par une autre voiture. L'accident s'est produit vers 3h40 du matin à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), précise le Parisien. « Le véhicule des forces de l'ordre n'est plus en état de rouler », affirme un proche de l'affaire. Le conducteur malheureux était… un militaire qui avait quelques coups dans le nez. L'homme a raconté avoir voulu solliciter l'aide de la police après une altercation survenue dans une discothèque avec des inconnus qui ont ensuite pris la fuite au volant d'un véhicule. Le militaire a été convoqué lundi devant les enquêteurs du commissariat de Saint-Germain-en-Laye, explique le quotidien francilien.

Le chocolat réduit-il les risques de maladies cardiovasculaires ?

Des chercheurs britanniques viennent de publier une étude de plus selon laquelle la consommation de chocolat serait corrélée à des risques réduits de maladies cardiovasculaires. Il est cependant encore bien trop tôt pour l'affirmer. Les recherches doivent se poursuivre afin d'obtenir l'éventuelle preuve du caractère bénéfique de la consommation de cacao sur ces maladies.



La consommation de chocolat noir a déjà été associée par le passé, dans plusieurs études, à une meilleure santé cardiovasculaire mais sans qu'aucune relation de cause à effet n'ait été clairement établie. Dans une étude, un groupe de chercheurs britanniques a analysé les corrélations entre consommation de chocolat et santé cardiovasculaire d'un groupe de 25.000 hommes et femmes résidant dans le Norfolk (est de l'Angleterre) et suivi pendant une dizaine d'années en moyenne.

Ils ont mis en relation les quantités de chocolat que les participants déclaraient consommer et les données sur leur santé cardiovasculaire : taux de cholestérol, survenue d'accident cardiaque, d'accident vasculaire cérébral (AVC), etc. Il ressort de cette pure observation que ceux qui déclarent consommer le plus de chocolat souffrent statistiquement moins de maladies cardiovasculaires.

« Selon cette étude, [...] une consommation supérieure de chocolat pouvant aller jusqu'à 100 grammes par jour est associée à un risque plus faible de maladie coronarienne et d'AVC [...] », indiquent les chercheurs dans un article publié en ligne dans la revue spécialisée britannique Heart (groupe BMJ).

Aucune certitude ne peut ressortir de ce type d'étude

Les auteurs reconnaissent aussi que ceux qui mangent le plus de chocolat sont en moyenne plus jeunes, moins gros, en meilleure santé et pratiquent plus de sport. Il est donc possible que ce soit le style de vie plus que le chocolat qui rende ce groupe de personnes moins sujet à des maladies cardiovasculaires. En outre, ceux qui se savent à risque de maladies cardiovasculaires peuvent avoir tendance à limiter leur consommation de chocolat par souci d'une meilleure hygiène de vie, observent les chercheurs. « Malgré tout, les éléments accumulés rapportés dans cette étude suggèrent qu'une forte consommation de chocolat pourrait être associée à un bénéfice cardiovasculaire », concluent-ils.

Interrogé par l'AFP, le médecin nutritionniste Arnaud Cocaul, de l'hôpital parisien de la Pitié Salpêtrière, explique qu'il s'agit là d'une « étude observationnelle avec toutes ses limites. Un industriel ne pourrait pas l'utiliser comme argument de vente ». Autre spécialiste parisien de la nutrition, Pierre Azam souligne pour sa part « qu'aucune certitude en matière de santé publique ne peut ressortir de ce type d'étude ». Il s'inquiète des dégâts que les raccourcis susceptibles d'être faits à partir de ce type d'études peuvent causer dans la population.

L'avocat : une arme contre des leucémies aiguës ?

L'AVOCAT possède des vertus anticancérigènes, selon une nouvelle étude canadienne. Certaines des molécules qu'il contient seraient en effet capables de lutter contre la leucémie aiguë myéloïde. Voilà une piste popur d'éventuels traitements de patients.

La leucémie aiguë myéloïde est une forme de cancer du sang très agressif, dans lequel la maladie s'installe rapidement. L'âge moyen du diagnostic est de 65 ans. Son origine et ses causes restent néanmoins encore inconnues. Il n'existe à l'heure actuelle quasi aucun traitement prometteur et le risque de mortalité reste très élevé puisque 90% des 65% de patients qui en sont atteints décèdent.

Face à l'absence de résultats cliniques encourageants, une équipe de chercheurs de l'université de Waterloo (Canada) a travaillé sur le sujet et découvert qu'une molécule anticancérigène nommée avocatine B, présente dans l'avocat et lipide dérivé du fruit, peut combattre efficacement les cellules souches leucémiques.

« Les cellules souches sont véritablement les cellules qui orchestrent la maladie », explique le professeur Paul Spagnuolo, chercheur à l'université de Waterloo et auteur principal de cette étude. Responsables de la propagation rapide dans l'organisme, ces cellules sont également la cause de rechutes fréquentes chez les patients à qui l'on a diagnostiqué cette forme de leucémie, explique le chercheur.

L'avocatine B, un arme contre la leucémie

Les résultats des scientifiques, publiés dans la revue Cancer Research du 15 juin, relatent les différentes expérimentations menées pour comprendre le fonctionnement de l'avocatine B et ses propriétés anticancérigènes. Cette substance serait capable de cibler les cellules souches de la leucémie aiguë myéloïde, mais d'épargner les cellules saines, constatent-ils.

Les chercheurs ont bon espoir de produire à l'avenir un traitement comportant cette molécule tirée de l'avocat et d'ainsi augmenter de façon significative l'espérance de vie de ces malades. Une phase 1 d'essais cliniques devrait prochainement être menée.



L'avocat, qui regorge de nutriments et de fibres alimentaires, est également composé d'antioxydants et de radicaux libres, connus pour jouer un rôle dans la prévention des cancers, des maladies cardiovasculaires et des pathologies liées au vieillissement. Différentes études dans le passé ont également démontré le potentiel de son action anti-inflammatoire. La chair pulpeuse de l'avocat pourrait ainsi diminuer la prolifération des cellules cancéreuses humaines de la bouche, de la prostate et de la peau.

Questions ? Réponses !

MAL DE DOS : QUELS SPORTS ?



Peut-on faire du sport si on souffre de mal de dos ? Oui, et l'activité sportive sera même bénéfique, à condition de bien choisir le sport adapté. Passée la période douloureuse, il est même souvent recommandé de reprendre le sport. Des muscles solides permettent en effet d'assurer un bon maintien de la colonne vertébrale.

La règle essentielle à retenir en cas de mal de dos, c'est que les exercices doivent être indolores. Si vous ressentez une tension dans la colonne vertébrale, cessez votre activité et… consultez. Lumbago, hernie discale, sciatique ou autre, seul votre médecin saura caractériser la nature de vos maux. Il vous indiquera également si vous pouvez ou on poursuivre vos activités et à quelle intensité.

Mal de dos : quels sports privilégier ?

Trois disciplines sont particulièrement recommandées aux sportifs souffrant du dos :

- la natation ;
- le cyclisme ;
- la marche.

En piscine ou sur un vélo, votre organisme est porté. Votre colonne vertébrale et vos articulations sont en quelque sorte libérées de votre charge corporelle. D'ailleurs, la natation est souvent recommandée dans le cadre d'une rééducation. Si vous n'aimez pas nager, vous pouvez très bien vous tourner vers l'aquagym qui vous permettra de vous muscler en douceur.

En ce qui concerne le vélo, quelques précautions s'imposent. Le cadre doit être adapté à votre morphologie et la selle, réglée de telle sorte que vos pieds touchent à peine le sol. Important : lorsque vous pratiquez, efforcez-vous de vous tenir bien droit.

Quant à la marche à pied, elle vous aidera à renforcer votre dos et vos hanches. Commencez progressivement. Privilégiez, du moins au début, un terrain plat. Et surtout, ne négligez pas le choix vos chaussures de marche. Certaines activités comme le yoga ou le stretching vous aideront également à étirer votre colonne vertébrale.

Mal de dos : des sports à éviter ?

Comme il est recommandé de pratiquer des disciplines « portées », celles qui favorisent les microtraumatismes sont déconseillées. Certaines, comme le rugby, le football, le handball ou le basket-ball exigent des changements de direction fréquents et exposent à des douleurs lombaires. Comme les sauts en athlétisme, les activités induisant des chutes (judo...) sont contrindiquées. Enfin, limitez la pratique des sports qui demandent des efforts asymétriques comme le tennis ou le golf. Et à la moindre question, interrogez votre médecin.

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)

Offre d'emploi

Société internationale, Cherche assistante de direction, bonne présentation, apte à se déplacer, maitrise de l'outille informatique, multilingue (arabe, français, anglais), envoyer CV a l'adresse mail suivante : **a.icbss@yahoo.fr ou b malikssa@yahoo.fr**

EMPLOI DEMANDES

Jeune homme licencié en science politique cherche emploi, sérieux et dynamique, ayant expérience. Tél. : (0560) 31.47.11.

J.F., 24 ans, licence en droit, sérieuse et dynamique cherche emploi dans le domaine ou autres. Tél. 0561.92.15.91.

J. H., architecte avec expérience maîtrise logiciel de dessin 2D 3D cherche emploi en sous-traitance avec Bet, ou en suivi de chantier.
Tél. : (0773) 51.40.25
Email : aminsami82@yahoo.fr

J.H., 34 ans superviseur HSE, cherche emploi dans une société nationale ou privée ou étrangère. Tél. : (0782) 54.09.72 / (0558) 39.96.59.

J. H., 25 ans, maîtrise l'outil informatique, ayant un diplôme «Agent technique en informatique », exp 6 ans. Ayant exercé les métiers d'infographe, de photographe pendant 5 ans et agent de saisie de dans un cybercafé. Tél. : (0561) 26.55.55

J. F., licenciée en sciences juridiques et administratives, ayant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), 5 ans d'expérience dans le domaine administratif. Cherche travail dans le domaine ou autre.
Tél., (0664) 52.12.40.

JF. 25 ans sérieuse, titulaire d'une licence en commerce International cherche Emploi.
Tél : (0665) 53.77.86

J. H., ingénieur d'état en planification et statistique, expérience dans la planification et le suivi des projets, attestation de maîtrise Ms Project, , SPSS et XL stat, dégagé vis-à-vis du service nationale.
Tél. : (0553) 63.53.37

H. 41 ans, chauffeur catégoré léger, éxpérimenté, cherche emploi dans société publique ou étrangère, Alger et ses environs.
Tél. (0560) 72.67.07

J. H., âgée de 24 ans, titulaire d'une licence en sciences de gestion, option finance cherche un emploi dans le domaine.
Tél. : (0550) 71.01.18

Menuisier maîtrisant le travail sur bois, vernissage et autres, cherche emploi à temps plein ou à mi-temps pour villas ou appartements ou autres.
Tél. : (0773) 03.55.91

J.F., 23 ans, licencier en psychologie chimique, 6 mois de stage pratique au sein de l'hôpital Mustapha, un mois de stage mémoire à CPMC centre Pierre Marie Curie. Elément sérieux et ambitieux, bonne condition physique, maîtrise l'outil informatique.
Télé. : (0551) 12.48.14.

J. H., 35 ans, licence en finance + tech en informatique, exp 2 ans, assistant administratif principal au ministère + 03 ans chargé de recouvrement. Tél. (0664) 25.96.12

Dame cherche emploi comme garde-malade, Alger
Tél : (0560).30.08.96

J. H., cherche emploi comme réceptionniste ou gérant de restaurant.
Tél. : (0795) 97.58.41.

Jeune fille, licenciée en interprétariat et traduction (arabe, français, anglais) 8 ans d'expérience. Cherche emploi dans une société étatique ou privée.
Tél. (0776) 01.25.27

H âgé de 43 ans, marié avec 02 enfants, sérieux, cherche emploi comme chauffeur dans une entreprise nationale ou multinationale, expérimenté et bonne présentation.
Contacter : (0560).72.67.07

H. 50 ans, BEB, cherche emploi comme gérant de commerce ou équivalant
Tél : (0541).89.99.37

JF ing d'etat en Informatique avrc experiences cherche emploi dans le domaine ou autre
Tél : 0794 36 64 09

Homme retraité, sérieux, ponctuel, dynamique, cherche emploi chauffeur poids léger «B», agent de bureau, agent de sécurité, réceptionniste, gardien, ou autre domaine libre de suite.
Tél. : (0790) 62.40.19

Société SHRL ALDZ ALGERIE

Cherche comptable (femme), moins 40 ans, un déclarant de douane (homme) expérience plus de 03 ans.

Tél. (0553) 58.89.97

Villa

Vends villa coloniale, 1050 M2 acte notarié, livret foncier, située les Sources, Bir Mourad Raïs.

Tél. (0661) 59.51.07

Location

Location d'un bloc de bureaux +1000m2, plus parking de 800m2.
Situé sur l'autoroute Z.I. Oued Smar à 5 minutes de l'Aéroport.
Convient pour banque ou firme étrangère.
Intermédiaires s'abstenir.

Contact : 0770 25 19 03

Une mère de 3 enfants en bas âge, dont le mari est gravement malade, demande à toute personne pouvant l'aider à payer son loyer et à subvenir aux besoins de sa famille de bien vouloir la contacter au
(0779)15.09.25.

Que Dieu vous récompense.
CCP 173 123 80 clé 88

SOS

Femme âgée de 38 ans, sans ressources, demande une aide charitable pour acquérir du lait réf. : Biomil ou Célia 1er âge dont le prix d'achat atteint les 400 DA, pour son bébé gravement malade. Contacter Mme Attalah Kheira, Cité 300 logts Bloc 24 n° 300 zone 10 Mascara 29000.
Tél. : 0781509853 CCP N° 170 280 10 clé 90.

SOS

Madame Kheira Attalah, âgée de 38 ans et mère de 3 petits enfants, victime de brûlures au bras droit (handicapée), ce qui a nécessité une ablation, mais faute d'une prise en charge adéquate cette malheureuse dame a fait une rechute. A cet effet, elle sollicite les âmes charitables pour une aide afin de compléter sa radiothérapie dans les établissements privés. A titre indicatif, chaque séance de radiothérapie coûte 5 000,00 DA, alors que la brûlure a besoin de plusieurs séances selon les protocoles décidés par les spécialistes pour compléter son traitement et éradiquer la maladie. Pour tout contact, appeler le n° **(0557) 17.70.68.**
Que Dieu récompensera les bienfaiteurs,
Mme Attalah Kheira.
BP n° 604 RP Baba Ali – Algérie, Mascara

Vend

Vends dans W. d'Alger, Bordj-El Bahri, prés de l'ex-Enita, lotissement calme, terrains avec acte de 528+304 m2

Tél : (0773).55.80.85

ACHAT

Achat chaudièrres , meubles usées et materiels d'occasion.

Tél : 0770 34 29 73

A VENDRE

Terrain 2300 m2 avec maison F5 à 4 km de Miliana

Tél : 0772 73 24 72

A vendre

Part à Part vend duplex 200 m2 entrée et garage indépendants. Sortie Zéralda

Tél : 0555 83 33 70

VEND

Vend 2 F3, l'un au niveau de Kouba – Djilali El-Yabès, au rez-de-chaussée et le deuxième au niveau de Birkhadem, au 3e étage, très bien aménagé (chauffage central et cuisine équipée).

Tél. (0553).50.92.45

VEND

Vend des lots de terrains de 250M et plus à Ouled Moussa 1kl du centre ville. 18U M avec Acte

Tel : 0550.70.58.78

VEND

Particulier vend F3 au rez-de-chaussée cité des Annassers 02 Kouba

N° Tél. : (0778) 20.51.20

Location

Cherche un F5 niveau de villa ou appartement pour location particulier, à Dar El Beida.

Tél: (0560) 35.17.68

Vente

appartement F5 105 m2 à Blida, Bougara cité Dallas

Tel : 0770.38.63.39

Villa

Vends villa R+1, 2 façades, 2 accès, superficie 250 m², RDC 150 m², 2F2, 2 garages + jardin, 1er étage 189 m², grand salon, cuisine, 4 pièces, salle de bain, terrasse (une chambre), à Beni Messous Sidi Youcef.

(0560) 69.59.54



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de
9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
AMINE ALOUACHE
direction@jeune-independant.net

Directeur de la Rédaction
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : IJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. : (0662) 18.41.81
Fax : (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000 Tizi Ouzou
Tél. : (026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht, Constantine
Tél-Fax : (031) 66.32.64
- Bejaia
Bejaia : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir Bureau N°10
N° Tél : 034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
- Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. : (024) 43.60.26

© 1990-2015
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction. Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Les services des urgences des hôpitaux réservés aux «véritables» urgences

Les services des urgences des hôpitaux sont réservés aux véritables urgences et ne doivent, en aucun cas, devenir des centres de consultation à froid ou de prise en charge de soins infirmiers pouvant être assurés dans des structures de proximité, rappelle le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière dans un communiqué.



«Face à l'afflux que connaissent les services des urgences des hôpitaux du pays après la rupture du jeûne et après avoir expertisé les principaux motifs de consultation, le ministère rappelle que les services des urgences des hôpitaux sont réservés aux véritables urgences et ne doivent en aucun cas devenir des centres de consultation à froid ou de prise en charge de soins infirmiers pouvant être assurés dans des structures de proximité», précise la même source.

Le ministère relève que «80 % des cas qui se présentent aux urgences des hôpitaux ne sont pas des urgences nécessitant une prise en charge hospitalière et peuvent valablement être assurés et pris en charge au niveau des polycliniques qui assurent tout un service continu de 8h à 20h et pour celles assurant la garde, elles fonctionnent 24h/24».

Citant l'exemple de la wilaya d'Alger, le ministère note que "84 polycliniques fonctionnant jusqu'à 20h, dont 34 polycliniques assurant la garde en 24h/24".

Ces structures de base et de proximité, qui assurent les soins de santé de base ainsi que des consultations spécialisées, "sont à la disposition des citoyens pour toutes les consultations et tous les diagnostics de base affichés», explique le ministère.

«En se rendant à la polyclinique, le citoyen gagne non seulement en proximité, mais fait montre d'un grand civisme envers ceux qui nécessitent réellement une prise en charge hospitalière d'urgence en n'occupant pas inutilement leur place», selon la même source.

Le ministère de la Santé relève, dans le même contexte, que «ce même sens civique doit guider le citoyen qui préfère attendre la rupture du jeûne pour aller consulter suite à des problèmes de santé ressentis durant la journée».

«Ce comportement relève de l'ignorance et expose la santé du malade à des complications sérieuses sans oublier le fait qu'il contribue à encombrer le fonctionnement des services hospitaliers d'urgence».

Enfin, le ministère de la santé rappelle que, dans le cadre des dispositions contenues dans l'avant-projet de la nouvelle loi sanitaire, "il sera fait obligation de passer par un médecin généraliste référant avant une éventuelle indication hospitalière et ce, sur la base du réseau de prise en charge intégrée de la circonscription sanitaire qui va réintroduire le concept de territoire de planification disparu depuis la suppression des secteurs sanitaires en 2007».

SELON LE PR AHMED AIT SLIMANE, CHEF DE SERVICE DES URGENCES AU CHU MAILLOT

Les patients admis aux urgences en majorité des malades chroniques

LES PATIENTS admis aux urgences médicales de cet établissement durant le mois de ramadan étaient des malades chroniques en majorité, a signalé le professeur Ahmed Ait Slimane, chef de service des urgences médicales du CHU Mohamed Lamine Debaghine (ex-Maillot).

Les patients admis aux urgences médicales durant le mois de ramadan sont en majorité les personnes âgées présentant des maladies chroniques (diabète, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires) qui persistent à jeûner en dépit des mises en garde des médecins en raison de complications de santé liées au jeûne.

Le Pr Ait Slimane a toutefois relevé une faible affluence durant les matinées du mois sacré. Cette affluence est également observée quelques minutes avant l'iftar, a indiqué le spécialiste. Il s'agit de citoyens victimes d'accidents domestiques, notamment des enfants ou d'actes de violence ou d'accidents de la route, a-t-il ajouté.



S'agissant de la surchage et de l'accueil au niveau des urgences médicales, Pr Ait Slimane a estimé nécessaire de procéder à une révision de l'organisation actuelle et au renforcement des moyens techniques et humains. Le Pr Ait Slimane a insisté sur l'importance de renforcer la communication entres les services et les établissements sanitaires en vue d'alléger la charge que subissent les fonctionnaires de santé publique et les citoyens, proposant de confier la gestion des urgences médicales, à titre d'exemple, aux services d'aide médicales d'urgence.

Le spécialiste a rappelé que les urgences médicales du CHU Lamine Debaghine de Bab el Oued accueillait 400 cas de différents quartiers et wilayas du pays, ce qui pose un réel problème de surcharge au niveau de cet établissement et une incapacité à répondre aux besoins exprimés.

SELON ABDELMALEK BOUDIAF A PROPOS DE PETITES URGENCES

Campagne de sensibilisation incitant les citoyens à aller dans les polycliniques

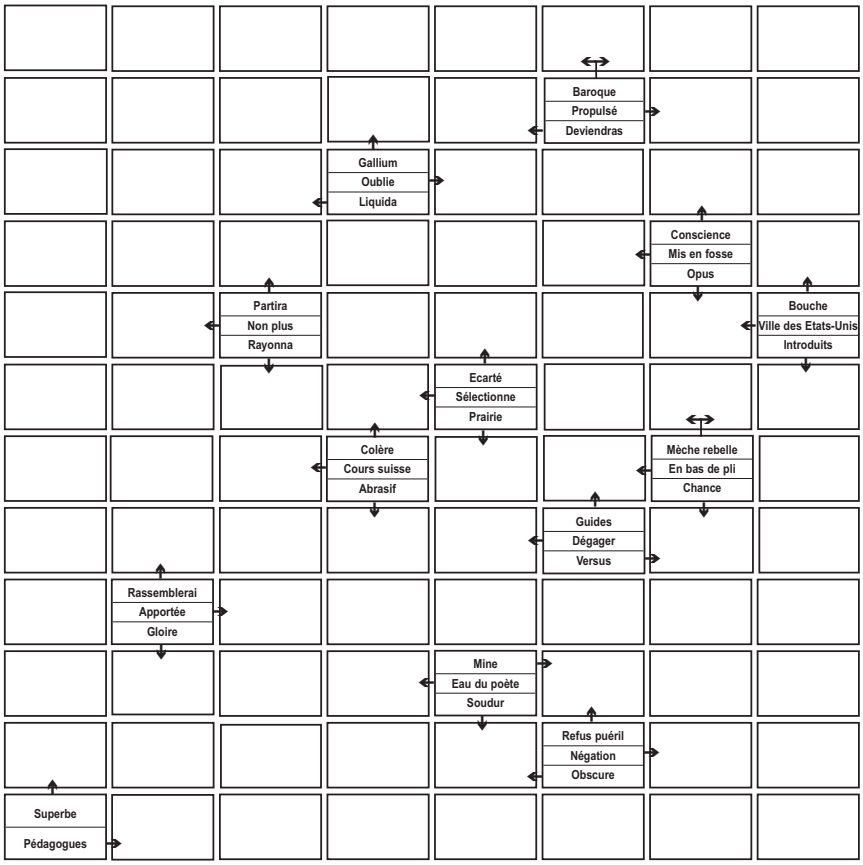
LE MINISTRE de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière Abdelmalek Boudiaf a annoncé jeudi à Alger le lancement d'une campagne de sensibilisation pour convaincre les citoyens de se rendre dans les polycliniques de proximité en cas de petites urgences.

Répondant à une question orale d'un député de l'APN, le ministre a affirmé que son département lancera une campagne de sensibilisation pour inciter les citoyens à se rendre dans les polycliniques de proximité en cas de petites urgences ce qui permettra de réduire la pression sur le service des urgences des CHU. Le citoyen bénéficiera dans ces polycliniques des mêmes prestations sanitaires fournies par les CHU, a précisé le ministre qui souligne la nécessité de convaincre le citoyen que les services présentés par les CHU en cas de petites urgences sont les mêmes que ceux dispensés dans les polycliniques de proximité. A Alger, 84 polycliniques sont opérationnelles jusqu'à 20h et 34 autres travaillent 24h/24h, a indiqué le ministre.

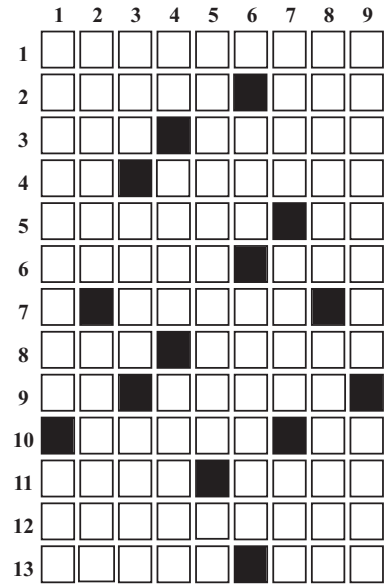


Il a ajouté que les services et cliniques obstétriques connaîtront également une réorganisation dans les prochains jours.

Mots fléchés n° 1434



Mots croisés 9/13 n° 1434



HORIZONTALEMENT

1. Relancer - 2. A ses deux bacs - Une grecque - 3. Eau-de-vie de grain - Acides - 4. Note de musique - Joyeuse fête - 5. Imaginant - Indication de lieu - 6. Gémit - Il peut être culinaire - 7. Exécuteras - 8. Règles de travail - Nommé - 9. Respires - Défauts - 10. Employé de bureau - La sienne - 11. Ensemble homogène - Tournoi - 12. Maladie contagieuse - 13. Planète du système solaire - Base de lancement.

VERTICALEMENT

1. Rend - A la bonne heure - 2. Pas recherchée - Ote l'eau - 3. Ville française - Sémillants - Etrangler - 4. Pour montrer du doigt - Feuille séchée - Couvrir - 5. Routine - Largeur de tapissier - 6. Démonstratif - Il vous fait tourner la tête - 7. Asticots - Vaste territoire - Récipient de terre - 8. Couper la cime - Porté violemment - 9. Agaçantes - Baie.

SOLUTION MOTS FLECHES N° 1433

Horizontalement

PREVALUS
LAPAS - NA
AFIN - GIN
TIENNE - G
ES - AILE -
STRIE - RD
FOUS - ANE
OLE - ARES
RALAIT - I
M - LIE - GR
ETES - CLE
SA - ECRUS

Verticalement

PLATESFORMES
RAFISTOLA - TA
EPIE - RUELLE -
VANNAIS - AISE
AS - NIE - AIE - C
L - GEL - ART - CR
UNI - ERNE - GLU
SANG - DESIRES

SOLUTION N° 1433

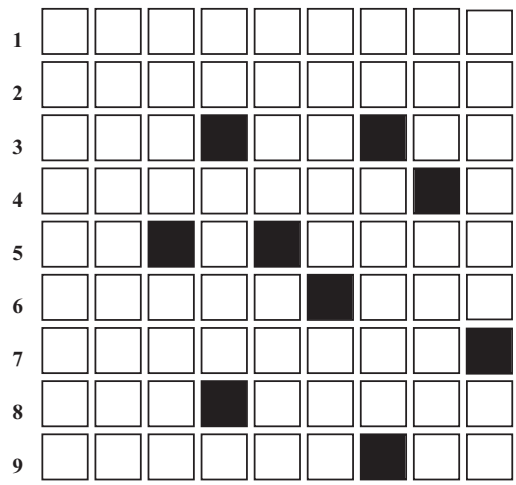
HORIZONTALEMENT

REETUDIER
ESPERANTO
SCALA - NET
PARENTES -
ILS - URE - G
RE - OSE - DE
ESSE - MAIN
E - AUBAINE
- LOVE - RER
DIURNE - TE
RALE - TETU
UNE - SAPES
STERILISE

VERTICALEMENT

RESPIREE -
DRUS
ESCALES -
LIANT
EPARS - SAOU-
LEE
TELE - ŒUVRE
- R
URANUS - BEN
- SI
DA - TREMA -
ETAL
INNEE - AIR - EPI
ETES - DINETTES
ROT - GENEREU-
SE

Mots croisés 9/9 n° 1434



HORIZONTALEMENT

1. Privais de lucidité - 2. Condamnaient à l'enfer - 3. Existence - Règle de dessin - Alternative - 4. Epela - 5. Note de musique - Vénéra - 6. Grande famille - Appel du large - 7. Fleuve de Russie - 8. Puissant explosif - Autrefois - 9. Ecimer - Branché.

VERTICALEMENT

1. Infortune - 2. Sans succès - 3. Coureur australien - Pilastre cornier - 4. Chiffre - Etat d'Afrique - 5. Avarié - Dévidoir à soie - 6. Attachera - Devant le prince - 7. Ministère court - Riches - 8. Déesse marine - Ranci - 9. Dômes pleins - Parfois pronom.

SOLUTION N° 1433

HORIZONTALEMENT

OFFENSIVE
ROULETTES
GRIL - RETS
AM - ELIMEE
NAUSEE - RN
ITS - GENA -
SIENS - UNS
MORE - VICE
ENA - HATES

VERTICALEMENT

ORGANISME
FORMATION
FUI - USERA
ELLES - NE -
NE - LEGS - H
STRIEE - VA
ITEM - NUIT
VETERANCE
ESSEN - SES

SODUKU 163

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

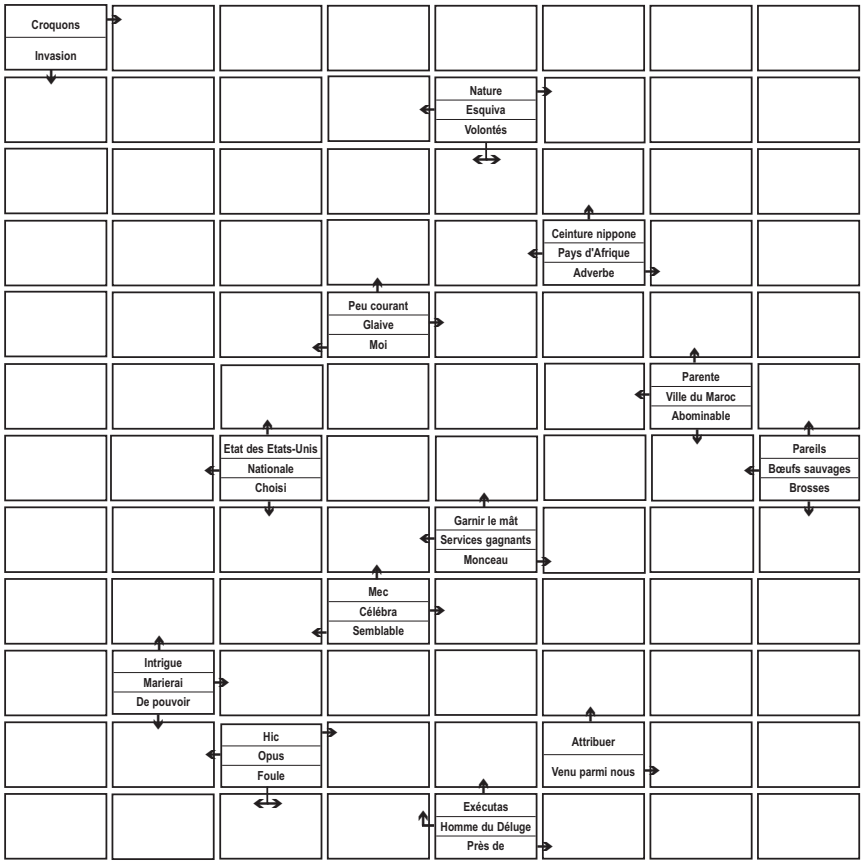
4					1		6	
		3		9			8	
1	6				7	5		
			6			4		8
8	7			2				3
		5	8				2	
		8	7		2		1	6
	1						4	
6				5		2		



SOLUTIONS

6	2	9	1	7	8	3	4	5
1	8	7	3	4	5	9	6	2
5	3	4	2	6	9	7	8	1
7	9	8	5	2	6	1	3	4
2	1	6	8	3	4	5	7	9
4	5	3	9	1	7	6	2	8
9	4	5	7	8	3	2	1	6
8	7	1	6	5	2	4	9	3
3	6	2	4	9	1	8	5	7

Mots fléchés n° 1440



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1439

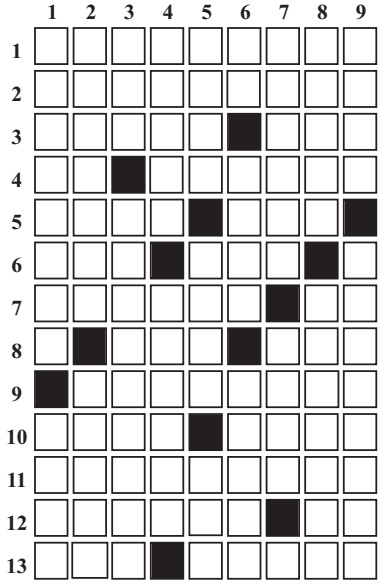
Horizontalement

ENTACHAS
PEUR - AME
AOSTE - EN
NP - EPARS
CHERIR - E
HYMENEE -
ETA - EOLE
MENE - LEV
E - ALLEGE
NO - LA - AN
TRIE - ONT
- SE - BUTE

Verticalement

EPANCHEMENT -
NEOPHYTE - ORS
TUS - EMANA - IE
ARTERE - ELLE -
C - EPINE - LA - B
HA - AREOLE - OU
AMER - ELEGANT
SENSE - EVENTE

Mots croisés 9/13 n° 1440



HORIZONTALEMENT

1. Chercha à étendre sa clientèle - 2. Rassasier - 3. Indien au Pacifique - Bière anglaise - 4. Relevé - Détournés - 5. Ile d'Italie - Ils vont avec les autres - 6. Moyen de transport - Celui-là - 7. Ville de Belgique - Indication de lieu - 8. Bruit de coup - Il n'a pas de frontières - 9. Proportionnée - 10. Interjection de branché - Loi - 11. Jeu de société - 12. Ourdir - Ferrure - 13. Colère de jadis - Liées.

VERTICALEMENT

1. Bon sens populaire - Contre tout ce qui le suit - 2. Ajourner - Lumineux - 3. Se risque - Maltraite - 4. Phase - Rubans - 5. Cuit à la chapelure - Chose proche - Bagatelle - 6. Eprouvé - Perçues - Région française - 7. Redoute - Complexe - 8. Récepteurs - Sur les genoux - 9. Terrains d'étude - Bourriques.

SOLUTION N° 1439

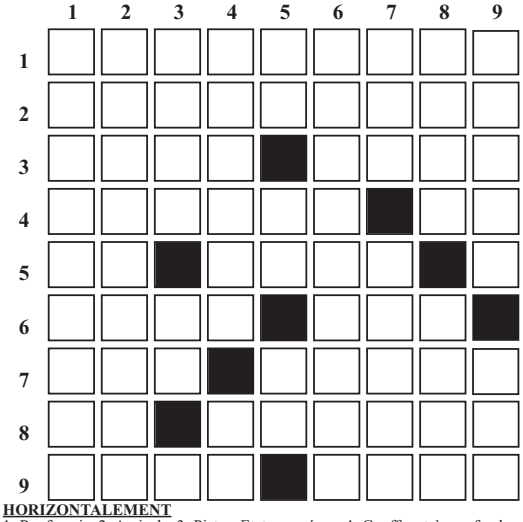
Horizontalement

INCRUSTES
MARES - ARA
PIED - MIEN
ATTIFER - S
R - ETETER -
TV - ENA - OR
AIR - ELUDE
GEANT - NES
ENDORMIES
ANIMEE - SA
BON - SUC - S
LIEN - THES
ESSOREUSE

Verticalement

IMPARTAGEABLE
NAIT - VIENNOIS
CRETE - RADINES
REDITE - NOM -
NO
US - FENETRES
- R
S - METAL
- MEUTE
TAIRE - UNI -
CHU
ERE - RODEES -
ES
SANS -
RESSASSE

Mots croisés 9/9 n° 1440



HORIZONTALEMENT

1. Renforçai - 2. Amical - 3. Pista - Etat européen - 4. Gouffres très profonds - L'or au labo - 5. Sujet de ragot - Petite baie - 6. Manches sur court - Fille de l'ALN - 7. Transpira - Sanctionnée - 8. Erbium - Localiser - 9. Gogo biblique - Assistance.

VERTICALEMENT

1. Ecroulée - 2. Machines à sasser - 3. Ville de Colombie - Possessif - 4. Couvris une glace - Mémorisé - 5. Venu parmi nous - Devant l'année - Rapport de circonférence - 6. Tressaillit - 7. Tissu - Tracas - 8. Exposa au vent - Socle - 9. Occlusion intestinale - Des lustres.

SOLUTION N° 1439

Horizontalement

ABATARDIR
BRUINEUSE
JAN - SUR - M
ENEE - SEVE
CLEBS - TOT
TA - REVET -
INDEXE - ER
OTE - ETIRA
NERFS - MAI

Verticalement

ABJECTION
BRANLANTE
AUNEE - DER
TI - EBRE - F
ANS - SEXES
REUS - VET -
DURETE - IM
IS - VOTERA
REMET - RAI

SODUKU 169

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

1			4	3				6
						3		
	3	4			8	5		
		3						2
2	6			9			5	
						9		
			9	4			6	
6		5						
				6	2			7



SOLUTIONS

1	2	3	5	8	9	6	4	7
7	4	9	1	3	6	8	5	2
6	8	5	2	4	7	3	1	9
3	1	2	7	5	4	9	6	8
4	5	7	6	9	8	1	2	3
8	9	6	3	2	1	4	7	5
5	3	1	9	6	2	7	8	4
2	7	4	8	1	3	5	9	6
9	6	8	4	7	5	2	3	1

BOUGHERRA VISERA LE DIPLÔME D'ENTRAÎNEUR ''CAF C'' EN SEPTEMBRE

L'ANCIEN DÉFENSEUR international algérien qui évolue actuellement à Al Fujairah (EAU), Madjid Bougherra passera le stage pour l'obtention de la licence d'entraîneur Caf C en septembre prochain, a-t-il annoncé. "J'ai commencé à penser à entamer une carrière de coach. Je vais passer le stage pour l'obtention de la licence Caf C en septembre prochain. Mais pour l'instant je me concentre sur mon travail à Al Fujairah", a déclaré Bougherra lors d'une conférence de presse à Alger la veille du début de la phase finale de la Copa Coca Cola, dont il est l'ambassadeur, et qui débute vendredi au stade Hydra à partir de 22h00.Bougherra vient de renouveler son contrat avec le club émirati il y a quelques jours, malgré d'autres offres reçues de la part de formations exerçant dans ce même pays ainsi que d'autres de la région du Golfe.

MESSAOUDI, AGUID ET BENALI PROLONGENT LEURS CONTRATS AU MO BÉJAIA

LES JOUEURS Abdelkader Messaoudi, Amir Aguid et Salim Benali ont prolongé jeudi leurs contrats avec le MO Béjaia pour une saison supplémentaire. Les contrats des trois joueurs en question allaient expirer en juin 2016, mais les dirigeants des ''Crabes'' ont insisté pour leur prolongation contre une revalorisation de leurs salaires, précise la même source .La direction de la formation des ''Hamadites'' a réussi jusque là à garder la majorité des cadres de son effectif en vue de la saison prochaine.Elle a en revanche perdu les services de l'entraîneur Abdelkader Amrani, parti travailler en Arabie Saoudite. Il a été remplacé par le Suisse Alain Geiger.Côté recrutement, le club a engagé neuf joueurs, dont le dernier en date l'avant-centre de l'USMM Hadjout (Ligue 2, Algérie), Abdelfettah Belkacemi. Le MOB, qui a débuté mardi passé la préparation d'intersaison, se rendra ce jeudi soir en Tunisie pour effectuer un stage de 12 jours.

YACINE BEZZAZ RETOURNE AU CS CONSTANTINE POUR 02 ANS

L'ATTAQUANT international Yacine Bezzaz (33 ans) a signé jeudi après-midi à Constantine un contrat le liant pour deux saisons au CS Constantine .Yacine Bezzaz qui a débuté sa carrière chez le doyen des clubs de l'Est algérien à la fin des années 2000, a rejoint la JS Kabylie à l'aube de la saison 2001-2002 avant de s'expatrier en France où il évolua pendant plus de 10 ans sous les couleurs de 2 clubs de Ligue 1 française (Ajaccio et Valenciennes) et 2 clubs de Ligue 2 (Strasbourg et Troyes).

Un Guinéen et un Brésilien pour clore le mercato à Blida

Mohamed Douidene, un des responsables de l'USM Blida, a affirmé que l'opération de recrutement sera bouclée avec l'arrivée imminente d'un joueur guinéen et un Brésilien. Les deux joueurs qui viennent de déposer leur demande de visa, seront bientôt à Blida pour signer leur contrat. L'USMB a assuré jusque-là, les services de six joueurs en l'occurrence Laïfaoui (USMA), Mesfar (CAB), Hicham Chérif (MCO), Heriat (MCO), Fekih (ASMO) et Djaâdane (ASMO).

1er MATCH DE POULES DE LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE

ESS - USMA : CE SOIR À SÉTIF À 22H30

Mission africaine entre Algériens



Tous les regards seront dirigés ce soir sur l'arène du 8-Mai 45 qui abrite une belle affiche mettant aux prises l'Entente de Sétif et l'USM Alger pour le compte du 1er match de la phase des poules de la Ligue des Champions africaine.

L'Entente Sétifienne remet, en effet, son titre en jeu dans ce derby entre deux équipes algériennes avec une saveur africaine. C'est donc une rencontre qui promet beaucoup entre ces deux formations dotées de beaucoup de qualités et qui savent bien que débuter cette phase de poules avec un beau succès engendre d'importantes répercussions sur le plan psychologique pour la suite du parcours. Il faut souligner d'emblée que le milieu sétifien risque d'être un peu dégarni avec la défection de Zerrara et Dagolou. Ils souffrent tous les deux d'une blessure contraignante à la jambe. Cependant, le coach Kheireddine Madoui sera contraint d'aligner l'inexpérimenté Bouchar dans l'axe central aux côtés de Aaroussi pour permettre au capitaine Delhoum d'évoluer comme milieu récupérateur aux côtés de Gasmi et Akram Djahnit. Ce dernier, faut-il le rappeler, jouera son tout dernier match sous le maillot Noir et Blanc, et ce avant de rejoindre son nouveau club El Arabi El Koweiti. Il convient de souligner aussi que contrairement au club algérois qui a qualifié ses nouvelles recrues, dont Chakib Mazari (ex-USM El Harrach) et le gardien Smaïl Mansouri (MOB), lesquels font d'ailleurs partie des 18 éléments engagés dans ce rendez-vous à sétif, l'ESS n'est pas parvenue à faire de même avec les siennes. Kheireddine devra cependant puiser uniquement dans l'ancien effectif pour palier aux défections. Et c'est le côté gauche de la défense qui inquiète vraiment les Sétifiens. Sachant les départs du Gabonais Benjamin Ze Ondo, Boukria Lyès Lagraa Mohamed et la non- qualification du Franco-Algérien Farès Hachi. On croit savoir que le réaménagement va sans doute obliger le coach sétifien d'utiliser Sid Ali Lamri dans ce poste.L'équipe des hautes plaines comptent toutefois sur sa redoutable ligne d'attaque composée de Gasmi, Ziaya et Benyetou pour faire la différence.L'équipe et ses dirigeants ne cessent d'exprimer depuis un moment leur « volonté de défendre crânement leur titre devant cette coriace formation algéroise ».Le coach de l'Entente, a déclaré dans ce contexte à l'APS : «Le résultat du premier match officiel de la saison, quelle que soit la compétition, a d'importantes incidences au plan psychologique et peut mettre en confiance, ou pas, nos joueurs pour le reste du parcours, en Championnat national ou en Ligue des champions».Abondant dans le même sens, le défenseur Aaroussi dira : « Nous allons aborder ce match dans la peau du champion et c'est en soi une force qui nous motive pour réussir la difficile mission ».Ainsi, on apprend qu'afin de motiver ses poulains, le président Hassen Hammar a promis une prime de 20 millions de centimes en cas de victoire face à l'USMA. A noter que la Commission d'arbitrage de la Confédération africaine de football a désigné un trio d'arbitres gambien pour officier ce derby entre Algériens. Il s'agit de Bakary Papa Gassama qui sera assisté de ses deux compatriotes, Dickory Jawo et Soulaymane Soussah. Apres cette confrontation avec les enfants de Soustara, l'équipe sétifienne effectuera le 11 juillet prochain un déplacement de 26 km seulement pour donner la réplique au voisin du MCEE dans le cadre de la seconde journée de la phase des poules de cette joute africaine.

Dj. Gherib

USM ALGER

Mission difficile face au champion d'Afrique

APRÈS un mois du tomber de rideau de la saison footballistique 2014/2015, l'USMA replongera dès aujourd'hui dans l'ambiance de la compétition, à l'occasion de la 1re journée de la prestigieuse manifestation continentale face au tenant du titre, en l'occurrence l'ESS, et ce dans le mythique stade du 8-Mai 45.

Ce sera par une soirée de ramadhan et dans le cadre de la Champions League africaine que les Usmistes ouvriront le bal de la nouvelle saison face à l'Aigle Noir, tenant du trophée de la dernière édition. Un match qui s'annonce difficile pour les deux équipes puisque la rencontre intervient seulement un mois après la fin du championnat et que les joueurs n'ont donc pu bénéficier de repos. Cela aura sûrement un impact sur l'aspect physique, en particulier pour les Rouge et Noir qui accusent un retard dans la préparation par rapport à leur adversaire du jour. Pour rappel la formation de Soustara a bénéficié d'un stage de préparation, en prévision du challenge continental, dans le royaume chérifien. Toutes les conditions étaient réunies pour permettre aux coéquipiers de Khoualed de recharger leurs batteries. Il n'en demeure pas moins que le staff intérimaire, conscient que l'impact physique sera déterminant pour le rendement des joueurs, incitera sa troupe à ménager ses efforts durant la partie, afin de tenir le coup. Par ailleurs, le trio intérimaire devra mettre en place une stratégie judicieuse pour éviter une débauche d'énergie tout en la régulant sur les 90' minutes, afin de et pour contrer son adversaire, soutenu par public nombreux.

Pour la circonstance, le staff alignera vraisemblablement un onze homogène puisque l'équipe a conservé le même effectif de l'exercice écoulé mais les seuls changements probables toucheront le dernier rempart en l'absence de Zemmamouche et éventuellement l'axe central où il est envisagé la titularisation de la nouvelle recrue Benayada. La composante constituée des Bedbouda, Abdellaoui, Chafai, Koudri, Benmoussa, Meftah, Beldjilali, Belaili, Andréa, Nadji et autre Ferhat sera partante d'entrée pour défendre les couleurs usmistes. Elle aura la lourde tâche de réaliser une belle performance dans le souci de foire oublier la saison cauchemardesque qui vient de s'achever et se réconcilier ainsi avec ses fans.

Nassim A.

أحلى رمضان على
دزاير
ألف ليلة وليلة
Arabian Nights
حصريا
شهرزاد
شهرزاد

LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5208 - SAMEDI 10 RAMADHAN 1436
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

	MAX	MIN
Alger	31°	14°
Oran	32°	15°
Constantine	34°	13°
Ouargla	45°	12°

Télévision

17h00 : Les Savants du Monde
19h00 : Sahtek Fi Ramdan
19h15 : Kelma wa Hikma
19h30 : Nafes Djadid
19h55 : Nafahat Essamaa
20h15 : TEST DE VERITE
20h30 : SITCOM « Koul Youm Hkaya »
Koul Youm Hkaya est une SITCOM de 26' dont l'acteur principal est KAMEL BOUAKKAZ, Tous les jours la famille de BOUAKKAZ (sa femme, sa fille, son fils et sa belle mère) nous feront découvrir leur ...



21h00 : H'na Hagda
21h15 : Hna Fi Hna
1h30 : EL 3AHD

13h00 : Journal télévisé edition du 13h00
13h40 : feuilleton arabe bint echabander
14h30 : El dourousse el mouhamadia
15h30 : emission djoussour
15h45 : moutaat el maida
16h20 : sit-com: oualid mama
17h00 : Journal télévisé amazight
17h30 : série : voyage dans l'imaginaire
17h50 : emission biyen chetartek
18h15 : emission de jeux : tadar tarbah
18h45 : massabih cirta
19h00 : Journal télévisé 20H00
19h30 : camera cachée hana fi h'na
19h50 : serie ki nissa ki ridjal
20h10 : tilawat el coran
20h30 : sit com koulche aadi
20h50 : humour : cercala
21h05 : camera cachée wassa balek
21h20 : feuilleton : houb fi qafasse el itiham

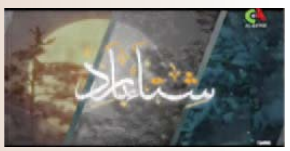


22h00 : sitcom: fatima fatma et fatouma
22h30 : CAF2015: ESS- USMA
01h00 : emission rihat zaman
01h30 : Journal télévisé
02h00 : feuilleton religieux

ANNONCE
DISPONIBLE DANS LES LIBRAIRE CELINE
TÉMOIGNAGE & DOCUMENT
MONTASSER ALDE'EMEH
POURQUOI NOUS SOMMES TOUS DES DJIHADISTES
JOURDAN LA BOÎTE À PANDORE
CELINE
UN LIVRE TEMOIGNAGE VECU DE L'INTERIEUR DE DAECH

18h00 journal en français
information
18h25 : en attendant el maghreb (05)
émission
19h00 : journal en arabe
information
19h35 : le ramadhan et le rire (10)
caméra cachée
19h40 : causerie religieuse (09)
religion
20h00 : coran sous titré en français (10)
religion
20h15 : c c religieux
20h35 : bladi oua nassi (10)
20h50 : boudhou 3 (10)
sitcom
21h00 : madame joséphine (10)
21h20 : ass rohek (10)
humour

21h40 : dalti (10)
sitcom
22h00 : chitaa bared (10)
feuilleton alg



22h45 : safar fi el khayal (10)
23h00 : diar el ghorba
émission



20:55 Les enfants de la télé : La grande soirée ...

TF1

Afin de célébrer les 20 ans des « Enfants de la télé », nés en septembre 1994 sur France 2, l'animateur présente cette soirée spéciale en compagnie de Nikos Aliagas. Tous deux reçoivent de nombreux invités qui ont déjà fréquenté le plateau ; et pour certains, plusieurs fois. Avec, entre autres, Florence Foresti, Gad Elmaleh, Dany Boon, Elie Semoun, Michel Boujenah, Pierre ...

20:55 Fort Boyard

france 2



La 26e saison commence avec une nouvelle venue : Rouge, la sœur jumelle de Blanche. Le père Fouras a aussi recruté, dans « La Cage », les meilleurs candidats des saisons précédentes (tels Fauve Hautot, Pascal Olmeta, Elodie Gossuin, Moundir, Ariane Brodier et Brahim Zaibat) pour l'aider à protéger son trésor. Ce soir, des gagnantes du concours Miss France partent à l'assaut de la forteresse : Camille Cerf, Sylvie ...

20:55 The Glades : Le fantôme de Martha

M6



L'équipe enquête sur l'assassinat d'une jeune femme qui a été retrouvée dans une maison, une hache plantée dans le dos. La scène de crime est située sur la plantation Cooley où un meurtre similaire a eu lieu au XIXè siècle. ...

20:59 Black Storm

CANAL+



Matt et son équipe pourchassent les tornades, espérant obtenir des images qui les rendront riches. Allison, sa météorologiste, est persuadée qu'un cyclone va traverser Silverton, une petite ville où se prépare la cérémonie ...



21:00 L'ombre d'un doute

TV5MONDE

En 1894, une affaire d'Etat fait la une de tous les quotidiens : le capitaine français Alfred Dreyfus livrerait des secrets militaires à un attaché allemand à Paris, le major Schwartzkoppen. L'officier clame son innocence. Pour la première fois, le dossier secret ayant fait condamner - à tort - Dreyfus pour espionnage a pu être filmé. L'enquête révèle l'ampleur insoupçonnée du complot dont a été victime ce gradé, d'une famille juive alsacienne. Les plus grands ...